

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 20 FEVRIER 2015

Le vendredi vingt février deux mille quinze à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi treize février deux mille quinze et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M.PERISSOL, Maire,
Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme DEMURE (absente des délibérations n°20 à 22 incluse, a donné pouvoir à Mme LEGRAND), Mme RONDEPIERRE, M. MOREAU, M. KARI, M. LUNTE, M. BENZOHRRA, M. LESAGE, Mme MARTINS, M. BEAUDOUIN, Mme TABOURNEAU-BESIERS, Mme HOUSSAIS, M. BRAZY, Mme EYRAUD, M. BUDAK, Mme CHARMANT, M. MICHAULT, Mme VERDIER, Mme LEMAIRE, M. GILARDIN, M. ROSNET, Mme OUARDIGUI, M. LAHAYE, Mme VEZIRIAN, M. MONNET, Mme GOBIN, M. DELASSALLE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme GAUTIER DE BREUVAND qui a donné pouvoir à M. PLACE
M. DUPRE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSAIS
Mme EHRET qui a donné pouvoir à Mme VERDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BRAZY

MONSIEUR LE MAIRE - Je vous propose que Ludovic BRAZY soit notre secrétaire de séance.

Est-ce que quelqu'un a des observations à présenter sur le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2014 ? Oui, Daniel DELASSALLE.

MONSIEUR DELASSALLE - Ce n'est pas sur le procès-verbal mais avant de commencer le conseil je voulais attirer votre attention, très amicalement, sur le fait qu'il serait bien, lorsque vous changez la date du conseil, que nous en soyons avertis autrement que par le port de l'ordre du jour, ce qui nous met toujours en difficulté. Je suis persuadé que vous le saviez bien quelques jours avant et que vous auriez pu contacter l'un ou l'autre.

MONSIEUR LE MAIRE - Je suis désolé qu'il y ait eu cette nécessité de changement et que l'information ait été diffusée tardivement. Voilà donc sur le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2014, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, il est donc adopté.

Ensuite, vous avez vu la liste de décisions que nous avons été amenées à prendre entre le 17 octobre 2014 et le 5 février 2015, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Je vous propose de retirer la délibération n°3 qui demande un peu plus de travail préalable.

Nous allons commencer par un point important de notre ordre du jour, qui est le débat d'orientations budgétaires.

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n°DCM201501

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

MONSIEUR LUNTE - Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, c'est la deuxième fois que j'ai le privilège de vous introduire dans le D.O.B., dans le débat d'orientations budgétaires. J'espère pouvoir être plus clair, plus transparent et plus pertinent que la première fois alors que nous étions au tout début de notre mandat mais rien n'est jamais acquis notamment en matière de finances publiques parce que nous avons eu le malheur d'apprendre plusieurs mauvaises nouvelles au cours de cette année mais je reviendrai dessus plus amplement. En attendant, je vous demande encore un peu d'indulgence avec moi. Ceci étant dit, la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget proprement dit, il participe à l'information des élus et il peut également jouer un rôle important en direction des habitants, notamment à travers l'intermédiation des médias donc je salue la présence des médias ce soir. C'est une contrainte légale certes mais c'est quelque chose que nous allons transformer dans un essai d'échanges et de débats, je l'espère du moins. Nous pouvons

commencer notre présentation.

Voilà c'est un petit rappel avant d'entrer dans le vif du sujet, une sorte de préambule. Le D.O.B. doit permettre de déblayer le terrain avant d'entrer dans le vif du sujet du budget proprement dit. On regarde plutôt le budget dans son environnement, l'évolution des paramètres significatifs dans le temps ou en comparaison avec des collectivités comparables. D'ailleurs qu'est-ce que sont des paramètres significatifs ? Nous attirons encore votre attention, ou du moins, nous vous encourageons à la prudence dans l'utilisation des paramètres sociologiques. Nous ne les utilisons pas ou peu et avec la plus grande prudence. Il est plus valable de se baser soit sur des montants en valeur absolue, soit sur des ratios purement financiers. Vous avez là, sur la diapositive, quelques mots entre parenthèses, ça nous permet un petit tour d'échauffement et de répétition avant de continuer. L'épargne de gestion, par exemple, c'est l'excédent des recettes de fonctionnement de notre budget sur les dépenses réelles. Ensuite, on pourrait aussi mentionner l'épargne brute, c'est important, c'est l'épargne de gestion, dont je viens de parler, moins les charges d'intérêts. Enfin, ça c'est une notion clé, l'épargne nette qui est l'épargne brute moins le remboursement des emprunts donc c'est aussi notre capacité d'autofinancement. C'est l'argent, dont nous disposons, pour financer les équipements. Le ratio de solvabilité est notre aptitude à rembourser la dette. Enfin, le scoring, un joli mot français, peut nous permettre de mieux nous classer parmi les villes de taille comparable.

Alors maintenant on peut commencer. Nous avons 4 chapitres à discuter. Le premier chapitre est intitulé "Une ville économe" dans lequel nous essayons de faire une analyse du budget dans le temps. Le deuxième chapitre est dédié à des éléments de comparaison, c'est l'analyse du budget en comparaison avec d'autres villes, avec d'autres strates. Le troisième chapitre est important, il va s'agir de parler des mesures gouvernementales qui nous ont surprises, juste avant l'été dernier. Elles ont une importance majeure pour la construction du budget 2015. Enfin le quatrième chapitre porte sur les grandes orientations pour 2015 et les projets d'investissement.

Commençons par le premier chapitre. Le premier regard est porté tout naturellement sur la fiscalité. La ligne verte, que vous voyez, est le taux de la taxe d'habitation. Dans notre alter-ego, dans notre Fédération des Maires des Villes Moyennes, la FMVM, avec la DGCL, c'est notre point de référence. Alors cette ligne verte augmente, elle augmente beaucoup depuis 1999, 32% au total, depuis 2013 après avoir été sur un certain palier, elle augmente à nouveau, ce qui fait que maintenant elle se situe à 9,3% au-dessus du taux de la taxe d'habitation de Moulins. D'ailleurs, ce taux n'a pas été augmenté depuis 21 ans à Moulins. Imaginer 21 ans. Pour vous illustrer ce que cela veut dire, ce que cela représente, je vous donne un exemple. Ma fille aînée aura 20 ans cette année, dans sa vie elle a vécu beaucoup de changements avec la naissance des téléphones portables, qui étaient encore une rareté à l'époque, et la naissance des réseaux sociaux mais il y avait un élément, qui est resté stable dans sa vie, le taux d'imposition de la Ville de Moulins. Vous allez dire que ça l'intéresse peu et que ça ne la rassure ni plus ni moins, c'est vrai elle ne la paye point mais ça rassure ses parents et les parents de ses amis, les contribuables de la ville. Cette stabilité-là, elle n'a pas de prix. Elle est un facteur central de la confiance, elle est associée au nom de Pierre-André PERISSOL, notre Maire.

Voilà, nous pouvons maintenant regarder les impôts futurs, c'est la dette parce qu'il ne faut jamais oublier qu'une dette qu'on contracte aujourd'hui, il faut la repayer demain. Ces jolies barres en mauve, que vous voyez là, avec des chiffres dedans, sont une illustration dans le temps depuis 2001 du ratio Klopfer, c'est le ratio de désendettement, en Allemagne ça veut dire celui qui frappe à la porte. Alors Michel KLOPFER en 1991 a inventé ce ratio-là, c'est l'encours de dette par rapport à l'épargne brut. Le ratio Klopfer exprime la capacité de désendettement en nombre d'années. La comptabilité publique retient un seuil maximal de 15 ans et une moyenne de 8 ans, voire plus en région parisienne. Nous, en 2012 nous étions à 3,7 ans et nous allons probablement baisser encore en 2015. Pas d'emprunt en 2014 et en 2015 et remboursement anticipé de prêt, ce sont ces deux éléments-là qui conduisent au désendettement et à l'amélioration de notre épargne brute dont il était question tout à l'heure. Nous payerons, ça c'est important, pour le budget du fonctionnement, moins d'intérêts.

Alors après Monsieur KLOPFER, nous allons retourner vers un ami, que nous avons déjà connu l'année dernière, c'est Eric GISSLER, qui est à l'origine de la charte Gissler. Cet ingénieur inspecteur des finances a inventé, à la suite de la crise des "subprimes" et de l'éclatement de la dette de quelques collectivités territoriales comme le département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Saint-Étienne, en 2009 la classification Gissler. En souscrivant à la charte Gissler, un certain nombre de banques, financières des collectivités territoriales, a accepté de classer les titres de dette des collectivités territoriales selon le graphique que vous voyez ici. Vous voyez dans son expression la place pour Moulins, gardez bien à l'œil les petites bulles vertes, en haut à gauche. Cette classification permet d'évaluer d'éventuels risques liés à la structure de notre dette par rapport à deux causes de risque principal. La première cause est la complexité de l'indice sur la base duquel les intérêts sont calculés et la deuxième cause est le degré de complexité de la formule de calcul d'intérêts. Vous voyez le graphique, il en ressort que, nous, à la Ville de Moulins, nous n'avons plus d'emprunts qui se situent à gauche en bas et à droite en haut, sans parler du carré terrible du diable à droite en bas. Puis, une petite information supplémentaire, les petites bulles vertes que vous voyez encore vont disparaître au cours de l'année grâce à un nouveau réaménagement de notre dette.

Voilà après la fiscalité et la dette, maintenant un regard synthétique sur la gestion de la Ville, nous

nous tournons vers le scoring. "To score a goal" en anglais ça veut dire marquer un but, ici on peut dire situer exactement où se trouve une collectivité, c'est un exercice de nom anglais qui provient du Trésor public français et qui analyse 4 ratios, que vous voyez en bas, qui sont l'autofinancement courant, le surendettement, la rigidité des charges et la mobilisation du potentiel fiscal. Il en ressort que nous sommes très loin de la catégorie des collectivités à surveiller et nous sommes encore plus loin des collectivités en difficultés financières mais nous notons aussi que notre courbe infléchit légèrement ce qui nous amène à regarder de face le point critique majeur de l'exercice budgétaire 2015, la baisse des dotations, en particulier de la dotation générale de fonctionnement, qui constitue un élément important de nos recettes. La baisse de nos recettes va aussi, par le jeu des proportions, infléchir légèrement donc dégrader notre situation par rapport au scoring.

La période 2014-2017 est marquée par une baisse inouïe de la DGF. Le gouvernement français a annoncé l'année dernière un effort d'économie d'important de 50 milliards d'euros qu'il a réparti dans le temps, 21 milliards en 2015, 14,5 milliards en 2016 et 14,5 milliards à nouveau en 2017. Selon les grands secteurs, il a décidé de s'aligner sur le poids respectif de ces grands agrégats dont les finances publiques, soit 40% pour la sécurité sociale, 40% pour l'Etat et 20% pour les collectivités. Il y a 3 raisons de critiquer sévèrement ce choix erroné du gouvernement. D'abord, les économies dans la sécurité sociale se font essentiellement sur la branche familiale, deuxièmement les économies projetées au niveau de l'Etat sont faussement optimistes à cause d'une inflation bien plus basse qu'envisagée par Bercy et aussi par le fait de simplement ponctuer la trésorerie des chambres de commerce et autres. Il suffit, et je vous le recommande, de lire le rapport dévastateur de la Cour des comptes qui est paru en janvier sur ces éléments-là. Troisième raison, les économies atteintes au niveau des collectivités sont loin d'être acquises sur le plan général parce que la baisse de la DGF constitue certes une baisse de l'engagement de l'Etat mais elle risque au niveau des collectivités d'être compensée par des augmentations d'impôts locaux et par le recours à la dette. L'impact sur le déficit public global 2015 sera donc bien moindre. Enfin, je vous rappelle, et là c'est l'essentiel de ma critique, que les collectivités territoriales sont les premiers investisseurs publics en France. Elles réalisent près de 70% de l'investissement public, 55 milliards en 2012 qui sont descendus à 53 milliards en 2014. Couper l'herbe sous les pieds des collectivités territoriales est erroné et sera dramatique pour l'emploi en France. Voyez par contre ce que la baisse de la DGF signifie pour nous, nous sommes d'abord partis d'un premier scénario, que vous voyez en haut. Nous avons enregistré une première baisse en 2014 de 1,5 milliards et une nouvelle baisse en 2015 d'à nouveau 1,5 milliards, après cette baisse a été aggravée. En fait le premier ministre a annoncé et a acté une baisse de 1,5 milliards pour 2014 et ça s'est fait, et par la suite, pour les trois années suivantes, une baisse de 3,6 milliards pour chaque année. Vous voyez ce à quoi ça nous amène si on additionne ces pertes de recettes pour notre collectivité, vous voyez l'impact total à la fin des 4 années, c'est égal à 3,8 milliards d'euros en moins sur un total de 31 milliards d'euros, ce qui représente plus de 10%.

Tout l'enjeu pour nous est de maintenir, face à ça, un niveau élevé d'investissement, ce qui est notre marque de fabrique. Nous avons sur ce dispositif maintenu la politique d'investissements depuis l'année 2010. Il y a eu une montée en puissance jusqu'en 2007-2008, puis ça a baissé un petit peu en 2009-2010 et c'est remonté en 2011, cela reflète plutôt le va et vient de la conjoncture des grands projets, de grands travaux, qui ont été réalisés. Pour 2014, en tout nous avons inscrit 6,3 milliards en dépenses d'investissement dont 5 milliards de dépenses d'équipement et 1,3 milliards consacrés à la réduction de la dette ou au re-paiement de la dette.

Maintenant, nous nous tournons vers "des éléments de comparaison" du deuxième chapitre. A nouveau par rapport aux 2 paramètres qui nous intéressent plus particulièrement, la fiscalité et la dette. D'abord, la comparaison en termes de fiscalité avec une volonté de rendre Moulins fiscalement attractive, 3 observations doivent être apportées. Des taux bas et des faiblesses structurelles inhérentes à la sociologie de la ville expliquent un produit fiscal très bas par habitant, c'est la ligne violette. Deuxième observation, le produit fiscal par habitant est inférieur de 148 euros par habitant par rapport aux villes de la FMVM c'est-à-dire des villes moyennes. Troisième observation importante, ce qui se produit en fait déjà est que la Cour des comptes a anticipé pour 2015, l'écart s'amplifie. Nous, nous étions à 124 euros par habitant en 2012, la pression fiscale évolue ailleurs pour augmenter à nouveau donc nous sommes passés à 148 euros par habitant en 2013.

Posons un regard sur la dette avec la comparaison en termes de dette. Nous sommes aujourd'hui à un volume d'à peu près de 20 milliards d'euros. Si on regarde la dette de la France, on constate qu'en 2004, on était à mille milliards et qu'en 2014, on était à 2 mille milliards, on a doublé l'encours de la dette en France en 10 ans. Les collectivités territoriales avaient un volume d'encours de dette en 2013 à 136 milliards d'euros. Elles ont également augmenté l'encours de la dette en 2014 pour atteindre 140 euros par habitant d'encours de dette. La Ville de Moulins par contre, vous voyez bien cette courbe mauve, est à contre-courant et on s'en réjouit. La Ville de Moulins agit avec prudence en tenant compte de ses faiblesses structurelles et du caractère imprévisible de l'Etat sous ce gouvernement. Ceci étant dit, la Ville de Moulins apporte la preuve qu'on peut agir aujourd'hui, qu'on peut investir et qu'on peut être au service des citoyens sans détruire la perspective des générations à venir qui devront rembourser des dettes colossales.

Troisième chapitre, je viens maintenant au cœur de ce qui nous est arrivé : "les mesures gouvernementales". Je m'arrête encore un instant sur l'impact des mesures gouvernementales dans la manière dont elles impactent notre budget en 2015 : moins 662 000 euros par rapport à 2014 et moins 1,4 millions par rapport à 2013. Cette somme se compose en quatre piliers de pillage. D'abord la baisse de la DGF qui sera d'environ 5,5 millions d'euros en 2015. Ensuite la hausse de notre contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, qui porte le joli surnom de FPIC, la péréquation horizontale qui se calcule au niveau de la Communauté d'agglomération ; sont, en effet, contributeurs toutes les agglomérations et les communautés d'agglomération dont le potentiel financier est supérieur à 0,9% de la moyenne nationale. Cette contribution est répartie entre la Communauté d'agglomération, les communes et les municipalités qui la composent. Ce qui aboutit, pour nous, à la situation absurde, qu'en tant que ville nous contribuons au FPIC alors que nous serions pris tout seul nous serions dans la situation d'en être le bénéficiaire. Si le FPIC monte encore en puissance pour atteindre 2% de la fiscalité des collectivités en 2016, comme c'est annoncé, nous aurons intérêt à demander à Moulins Communauté de procéder à une répartition alternative, ce qui est possible par dérogation. Enfin troisième pilier, nous avons une perte due à un désengagement de la CAF dans le cadre des contrats Enfance-Jeunesse, qui risque de s'amplifier, pour 2015 nous estimons cette perte à 30 000 euros. Enfin, la réforme des agents de la ville de catégorie C qui pèse à hauteur de 100 000 euros. Sur l'ensemble de notre mandat, nous estimons que nous perdrons 10 millions pour soutenir et être au service des citoyens, ainsi que pour mener des projets d'investissement. C'est surtout 10 millions qui nous encouragent à ne pas baisser les bras, nous devons nous battre pour poursuivre la renaissance de la ville, qui est engagée et nous y sommes déterminés comme vous le voyez au travers des orientations budgétaires 2015.

Quatrième chapitre, quelques orientations générales pour 2015 et quelques projets d'investissement. En fait, la conclusion tient en 5 points. Premièrement, nous maintenons nos taux d'imposition volontairement à un taux bien inférieur à celui des villes moyennes de la FMVM et de la Direction Générale des Collectivités Locales. Deuxièmement, nous accuserons une perte de 662 000 euros par rapport à 2014 à cause des mesures du gouvernement contre lesquelles nous protestons vivement. Troisièmement, nous maîtrisons avec discipline nos dépenses de fonctionnement puisque nous maîtrisons notre dette et nous payons moins d'intérêts, nous allons resserrer les ceintures. Je remercie d'ailleurs tous les adjoints concernés pour le bon esprit d'équipe que nous avons pu développer sous l'impulsion de notre maire au cours des discussions des dernières semaines et un grand merci, bien sûr, aussi au service finances de notre ville, qui se trouve sous la direction de Madame LESOURD. Quatrième point, nous continuons de nous désendetter en 2015 et cinquième et dernier point, nous maintenons une politique d'investissement pour poursuivre un projet celui que les Moulinois ont choisi en votant pour Pierre-André PERISSOL et son équipe, nous le maintenons pour donner du travail à nos entreprises, nous le maintenons pour rester fidèle à la devise du Bourbonnais, pour rester fidèle à l'espérance.

Maintenant quelques projets prévus et si possible réalisés en 2015. Nous avons inscrit 5 millions d'euros dont 2,5 millions viennent des reports. Le grand thème de notre mandat sous Pierre-André PERISSOL est la reconquête de la rivière Allier, nous allons continuer cela avec les travaux sur la plaine de jeux des Champins, qui connaissent un énorme succès auprès de la population. Nous allons continuer aussi la préparation du deuxième pont avec la poursuite des études opérationnelles pour le franchissement de l'Allier, pour cet élément 110 000 euros et pour le premier point 150 000 euros. Il ne s'agit pas seulement de reconquérir la rivière mais il s'agit aussi de continuer l'aménagement du centre-ville pour se déplacer à pied ou en vélo sans être dérangé de la Mal Coiffée à la médiathèque. Nous allons lancer une étude sur l'aménagement de la Place de Lattre de Tassigny, nous allons aussi investir 500 000 euros pour démarrer la rénovation de la salle des fêtes et nous envisageons de mettre en place un jalonnement patrimonial et touristique pour lequel nous avons inscrit 100 000 euros. Ensuite, concernant l'entretien courant, pour une somme d'environ 800 000 euros, dans le respect des normes environnementales, nous allons travailler sur les voies communales, les feux tricolores et nous allons améliorer et rendre plus économe en énergie l'éclairage public.

Dans le quartier historique, dans la deuxième tranche du quartier de la Madeleine, pour une somme considérable, 750 000 euros, seulement pour l'année 2015, nous allons améliorer le cadre de vie par la poursuite de l'action menée sur l'entretien courant, notamment par l'agrandissement de l'école élémentaire Jean Moulin pour 240 000 euros, par le projet de rénovation des écoles du quartier sud pour 160 000 euros. Ce sont des sommes considérables et vraiment très importantes. Il y a d'autres travaux tout aussi importants qui s'ajoutent à ceux que je viens d'énoncer.

Après pour la partie "une ville encore plus solidaire", je passe la parole à Dominique LEGRAND, qui va nous présenter ces quelques éléments sur l'OPAH RU.

MADAME LEGRAND - Nous poursuivons, bien évidemment, l'OPAH RU. Vous connaissez donc cette aide à la réhabilitation du parc locatif privé. C'est un partenariat avec l'ANAH, Moulins Communauté, le Conseil Général et la boutique du logement, qui existe pour mettre en forme tout ça. Nous avons eu quand même 662 contacts depuis le début de l'opération dont 174 en 2014. A ce jour, il y a déjà 75 logements

réhabilités pour un total de subventions, tous partenaires confondus, de 1 150 000 euros, qui ont engendré 2 600 000 euros de travaux. La diapositive suivante vous donne un exemple réalisé de travaux d'économie d'énergie avec un gain énergétique prévisionnel de 33%. Ces travaux étaient d'un montant de 15 026 euros, les différentes subventions venant de l'ANAH, de la Ville de Moulins, de Moulins Communauté, du Conseil Général faisaient un total de 14 440 euros soit 96% du coût des travaux. C'est une aide très importante qui est donnée. Je vous rappelle que la Ville de Moulins subventionne surtout tout le travail qui est fait parce que c'est un gros travail quand même d'instruction des dossiers, de conseil aux usagers et autres. C'est la grosse partie de l'aide de la Ville de Moulins qui paie ce cabinet et tous les diagnostics qui sont faits pour pouvoir profiter de toutes les aides de droit commun. Tout à l'heure, on aura l'occasion au cours du conseil municipal de passer d'autres subventions donc c'est vraiment une belle opération dont les Moulinois devraient bien s'emparer parce qu'elle commence à avancer et on est dans la dernière partie de la procédure.

MONSIEUR LUNTE - Merci Dominique LEGRAND, maintenant nous continuons sur le thème "d'une ville encore plus solidaire" en déclinant les offres de services en direction des familles et je demande à Nicole TABUTIN de nous l'expliquer en quelques mots.

MADAME TABUTIN - Merci Stefan. La ville propose ici une action innovante et intergénérationnelle, basée sur la construction d'une résidence étudiante de 33 logements à proximité d'une résidence seniors de 32 logements. Il est donc proposé aux étudiants ainsi qu'aux seniors des logements adaptés, au sein d'une résidence sécurisée, construite sur un site aménagé, verdoyant, à proximité du centre-ville de Moulins, le Bon Pasteur. L'objectif est de créer des passerelles entre ces 2 générations sur le principe du gagnant-gagnant, de favoriser les échanges tout en respectant le rythme de vie des étudiants et celui des seniors. Au sein de cette résidence, un guichet unique sera mis en place pour faciliter les démarches des familles concernant leurs aînés.

MONSIEUR LUNTE - Merci Nicole TABUTIN, on continue avec "une ville avec plus d'animations et de culture", je salue d'ailleurs l'action de Bernadette RONDEPIERRE. Nous allons, cette année, inscrire, dans la partie investissement du budget, le nettoyage du monument des Martyrs de la Libération. Nous allons continuer et finir la rénovation de la partie haute du clocher de l'église Saint Pierre. Nous allons, à nouveau, travailler pour une très belle exposition RSV à l'Hôtel Demoret et nous allons aussi engager les premières études et démarches pour la chapelle Saint-Joseph, la chapelle de la Visitation située rue de Paris.

L'action du sport, qui est dans les mains de Johnny KARI, va concerner la réalisation du drainage juste du stade d'honneur Hector Rolland, cela va être inscrit à hauteur de 40 000 euros. Nous allons engager des travaux sur le boulodrome couvert à hauteur de 50 000 euros et attribuer la somme de 150 000 euros pour une partie de la réfection du gymnase François Moreau.

Au niveau du développement durable, le double objectif est de maîtriser les consommations d'énergies et de développer les énergies renouvelables. C'est Christian PLACE qui gère ce projet très ambitieux. L'extension de la délégation de service public de chauffage urbain coûtera 30 000 euros pour la fin de la procédure et surtout le démarrage du projet. Je suis sûr que nous aurons amplement l'occasion d'en reparler bientôt.

Enfin, dernier élément, "une ville où on stationne mieux", alors là dans le cadre du projet de rénovation de la Place Maréchal de Lattre de Tassigny et au cas où il y aurait une évolution sur l'école Achille Roche, on réfléchit et on l'a inscrit mais ça ne veut pas dire que c'est fait, il y aurait la création d'un parking longue durée dans cette école, qui sera une ex école à ce moment-là. Nous allons mettre en place le stationnement résidentiel, Dominique veux-tu dire encore quelques mots là-dessus ?

MADAME LEGRAND - La mise en place du stationnement résidentiel, on en a déjà longuement parlé, le matériel est en cours d'adaptation, cela devrait être opérationnel début mars. Je vous rappelle que l'inscription des résidents, pour bénéficier de ce tarif préférentiel de 1 euro par 24 heures, se fera à la Police Municipale. La diapositive d'après, mais ça je pense que vous l'avez déjà vu, c'est le document qui sera donné à chaque personne qui viendra s'inscrire pour bien expliquer les zones, dites "zone verte", auxquelles ils peuvent prétendre pour ce stationnement résidentiel parce que vous savez que quelques zones très commerciales, où il y a beaucoup de commerces, ne sont pas concernées afin de conserver un taux de rotation dans les zones les plus commerçantes.

MONSIEUR LUNTE - Merci Dominique, j'arrive au terme de mon introduction au débat.

Monsieur le Maire, chers collègues, lorsqu'en 1523, la reine-mère Louise de Savoie obtient de son fils, le roi François 1^{er}, la donation des biens de la défunte Anne de France, morte en 1522, cette donation se fit au mépris total de la légalité et du procès de justice en cours. Cette décision arbitraire a été motivée par l'avidité et le désir de pouvoir d'un roi ambitieux. L'Etat princier du Bourbonnais, avec sa capitale Moulins, était devenu trop puissant et trop riche pour continuer d'exister dans la France du 16^{ème} siècle. Le roi François 1^{er} a alors trahi celui qui était son ami et qu'il avait fait lui-même Connétable de France en reconnaissance de ses

faits d'armes à Marignan en 1515. Dans sa conception de la féodalité, Charles III de Bourbon avait la possibilité de changer de camp et de rejoindre, en tant que Sir de Beaujeu, un territoire impérial, l'empereur Maximilien comme seigneur. C'est ce qu'il a fait suite à la trahison du roi mais cela ne l'a pas sauvé de sa fin tragique et n'a pas empêché la fin du Bourbonnais en tant que duché autonome.

Aujourd'hui, 500 ans plus tard, nous n'avons ni la possibilité, ni la volonté de changer de côté ou d'Etat, mais face à l'attitude arbitraire et technocrate du gouvernement, face à la baisse inouïe des dotations, nous avons le devoir de clamer justice et de poursuivre, autant que possible, notre projet au service des Moulinois. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite un bon débat maintenant.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci beaucoup Stefan pour cette présentation très claire tu as parlé d'une sorte de spoliation qu'avait connue Moulins dans le temps. Peut-être que le gouvernement fera justice quelques siècles après et rendra à Moulins ce qui lui a été pris à l'époque mais on ne va peut-être pas le mettre dans nos recettes prévisionnelles donc on va en rester au document que tu as présenté. Je passe la parole à Jacques LAHAYE.

MONSIEUR LAHAYE - Bien, je ne vais pas développer cette conclusion sur François Ier. On peut se poser la question, quand même, de savoir, pour constituer au point de vue de l'Etat, il y a un certain nombre de questions qui se posent mais on ne va pas se lancer dans ce débat-là. Ce débat d'orientations budgétaires est toujours un peu pareil, malgré ce que dit Stefan, il ne revient pas sur le bilan économique et encore moins à mon avis sur le bilan démographique. C'est pourtant un élément extrêmement important pour notre ville puisque, récemment, un article est paru, qui compare l'évolution entre 2007 et 2012 des 3 villes du département. On retrouve en gros une baisse sur Vichy et Montluçon de 4,5% entre 2007 et 2012 et, nous, on a perdu 6,8% d'habitants et on est passé en-dessous du seuil de 19 000 habitants donc il me semble quand même que les désaffections d'écoles, les regroupements scolaires que nous aurons à étudier montrent pourtant qu'il s'agit là d'un réel défi pour notre ville. La délibération, qui va suivre ce débat d'orientations budgétaires, est tout aussi symbolique puisqu'elle montre que Moulins est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux donc l'Etat, je ne sais pas si cela date de François Ier, mais il y a cette possibilité là parce que tout simplement la Ville de Moulins est en-dessous du seuil de 20 000 habitants. Sur les chiffres, c'est très compliqué de les reprendre dans un débat au niveau du conseil municipal, je reviendrai simplement sur le fait qu'effectivement notre potentiel fiscal est plus faible. On est plus soumis que d'autres collectivités territoriales aux dotations d'Etat donc on est encore plus en première ligne dans une période, disons de rigueur et qui est compliquée à vivre, mais on ne tient pas compte ni de l'éligibilité au haut niveau DSU, ni de l'impact de la dotation nationale de péréquation or je pense que c'est très important ça. Je partage ce qu'a dit Stefan sur le FPIC. Effectivement s'il faut bien arriver à trouver un certain nombre de recettes, il faut que ce soit les collectivités les plus en difficultés qui soient les plus sauvegardées donc je pense qu'effectivement, au niveau de Moulins Communauté, on aurait intérêt à recalculer puisque le FPIC va augmenter en termes d'impact donc on aurait intérêt à faire une répartition qui tient compte de la richesse de chaque commune. Mais surtout, moi, je constate que les investissements... Stefan a dit : "un niveau élevé d'investissements, qui est notre marque de fabrique"... J'ai retrouvé, quand même, le dernier débat d'orientations budgétaires, on avait un chiffre de 8 193 000 d'euros, or là, on nous annonce 7 000 000 d'euros donc on a fait réellement que 5 000 000 d'euros d'investissements. Pardon, comment ? Mais bon, je pense que, quand même, on est sur quelque chose, qui a une variation qui est extrêmement importante et qui montre effectivement cette difficulté. Christian, je n'entends pas donc je n'écoute pas ce que tu dis mais c'est bien.

MONSIEUR PLACE - Je dis qu'une analyse financière ça ne se fait pas sur une année mais au moins sur 5-6 ans et la moyenne d'investissement, je te le rappelle, du dernier mandat était de 7,5 millions d'euros.

MONSIEUR LAHAYE - Dans un débat d'orientations budgétaires et pour que ce débat soit le bon, je pense qu'il est bon aussi qu'on ait quelque chose qui soit conforme au niveau des prévisions. Là, on avait un chiffre de 8 millions et on retrouve un chiffre qui inférieure au niveau de 5 millions donc il faut le pointer, tu répondras après si tu le souhaites. Alors pour ce qui est des annonces faites, nous partageons votre souci de rénovation de la salle des fêtes, pensée dans une réfection de la Place Maréchal de Lattre de Tassigny, et la continuation des aménagements, on verra dans la délibération qu'il y a des choses très intéressantes en faveur du parc locatif privé, mais je pense que ces 2 programmes doivent aussi prendre en compte la vente d'une partie des locaux de Saint Benoît, qui pourrait faire l'objet d'un programme ambitieux, en redynamisant de la rue Régemortes jusqu'au centre-ville. Le nettoyage du monument des Martyrs de la Libération faisait aussi partie des urgences. Nous espérons qu'il s'agira d'une véritable réfection de ce symbole de la libération de Moulins. La mise en place du tarif résident faisait aussi partie des besoins des Moulinois. Je ferai 3 propositions pour ce DOB. Nous souhaiterions, et nous sommes prêts à prendre toute notre place, une amélioration de la concertation pour prendre en compte les besoins et les idées des Moulinois sur le centre-ville, la rive gauche et le quartier nord, notamment sous équipé. Une autre approche du DOB aussi, qui n'est pas simplement une obligation pour nous et qui ne doit pas uniquement être ouvert au niveau de la

population, par l'intermédiaire des médias, mais qui doit faire l'objet, à mon avis, d'un débat public. Nous souhaiterions que la priorité soit donnée ensuite à l'insertion par l'économie avec un renforcement de l'aide à la Régie Moulins Sud, aux chantiers d'été, à la mise en place d'un chantier permanent pour l'entretien des berges de l'Allier et nous souhaiterions revenir sur une de nos propositions de prise en charge, pour toutes les associations moulinoises, de 5% du coût des emplois d'avenir, cette proposition pouvant devenir communautaire après l'accord du conseil des maires. L'emploi des jeunes et le dynamisme associatif sont une chance pour nos territoires. Enfin, nous pensons que ce DOB n'est pas assez ambitieux pour intégrer les enjeux de demain, qui sont susceptibles d'être éligibles à des subventions, particulièrement bienvenues dans ces temps de rigueur budgétaire, tels que l'accueil de nouvelles populations, le renforcement du numérique et le développement durable, qui doivent s'intégrer dans une vision plus large de Moulins.

MONSIEUR MONNET - Il y a eu une présentation du DOB, au moins la première partie, très politique donc je commencerai par une réponse très politique, notamment sur les questions de la fiscalité. Concernant la fiscalité, vous ne pouvez pas faire croire aux gens que vous bloquez la fiscalité parce que les gens souffrent puisque vous la bloquez depuis 20 ans. Non, vous ne pouvez pas faire croire aux gens que vous bloquez la fiscalité parce que les gens sont en difficultés, d'ailleurs vous ne le dites pas, c'est juste pour l'attractivité, mais vous ne pouvez pas dire que c'est parce que les gens souffrent puisque ça fait 20 ans que vous la bloquez cette fiscalité donc c'est avant tout un choix idéologique. La seule chose qui m'inquiète, c'est que ça fait 20 ans qu'on a les mêmes tableaux. J'étais candidat en 1995 et, après, j'ai suivi les affaires municipales, j'ai toujours vu les mêmes tableaux. Il y a une volonté d'attractivité mais c'est un échec. Alors une analyse financière, on l'a fait sur plusieurs années mais l'analyse de plusieurs mandats, qui conduit à une perte telle de population et d'attractivité donc, qui est une des conséquences de la perte de population. C'est aussi une des conséquences d'un manque d'attractivité donc c'est un échec mais vous continuez à persister en disant : "on veut rendre la ville de Moulins plus attractive" mais en tout cas sur la question fiscale, ça ne marche pas. Il y a peut-être d'autres questions à traiter mais sur la question fiscale je ne peux pas dire que ça marche mais, moi, je pense que c'est un vrai choix politique. Je ne vous en veux pas, c'est pour ça qu'on n'est pas assis du même côté du fauteuil mais je pense qu'effectivement vous êtes contre l'impôt parce que vous êtes contre la répartition des richesses parce que, dans ce pays, le seul moyen de répartir les richesses c'est l'impôt. C'est ça notre différence. Je ne suis pas contre l'impôt, je ne suis pas pour que les gens ne payent plus d'impôts, je suis pour que les gens aient les moyens de payer des impôts parce que le pendant de l'impôt, c'est quoi ? C'est des services aux populations. Souvent vous parlez des communes aux alentours, en 20 ans, vous avez réussi à faire arriver Moulins dans la même strate qu'Yzeure. C'est ça le bilan de 20 ans de cette fiscalité. Vous parlez souvent d'Yzeure et souvent vous parlez de sa fiscalité sauf qu'il semble qu'Yzeure est une commune qui ne perd pas de population et qui en gagne d'ailleurs. Alors on peut toujours expliquer que c'est une question géographique, peut-être, il y a certainement une question géographique mais je peux vous dire que c'est aussi une question de services à la population. Ecoutez, il faudrait un jour qu'on prenne le temps d'évaluer ce que coûte une fiscalité basse pour les populations. Combien ça coûte aux Moulinois ces choix ? Parce qu'une fiscalité bloquée comme vous le faites, ce n'est pas bon. Qu'on la bloque depuis la période de crise, où les gens souffrent, pas de problème mais il y a d'autres périodes, précédentes, où on n'était pas dans cette situation, où on aurait pu avoir des marges de manœuvre à travers la fiscalité et j'espère qu'un jour, quand on sortira de ce contexte très difficile pour les populations, on sera en capacité de rejouer sur le levier de la fiscalité. Pour l'instant, ce n'est pas possible mais il faut tout dire aux gens. Ce n'est pas de fiscalité, pas d'intervention publique, c'est, comme vous le mettez dans votre document, réduire le fonctionnement donc c'est moins de services à la population et donc c'est des populations, qui sont obligées de payer d'autres services ailleurs que pour une collectivité. Je ne suis pas sûr que ça coûte moins cher aux gens. En tout cas, le résultat est qu'on est une ville moins attractive et ça, c'est une vraie réalité. Alors certes on ne peut pas s'étendre, du moins on ne peut pas s'étendre, écouter jusqu'à preuve du contraire depuis 20 ans on n'a pas détruit 4 000 logements comme ça sans en recréer d'autres. On était à plus de 22 000 en 1995, il ne faut pas oublier ce bilan. Moi, c'est un bilan qui m'inquiète. Alors je ne suis pas sûr que d'être dans une commune où la fiscalité est bloquée depuis 20 ans soit source d'espoir. En tout cas, ce qui est clair pour moi, c'est que Moulins, une ville qui perd autant d'habitants en aussi peu de temps, ça, c'est une vraie source d'inquiétudes, on ne peut pas l'ignorer. On peut faire n'importe quel tableau, tout ce que l'on veut... pas de problème, sauf qu'en plus quand on réduit le nombre de population, ça veut dire que le coût de fonctionnement d'une municipalité revient sur moins de personnes. Quand on réduit l'assiette ça pèse plus sur les Moulinois du coup puisqu'on perd des habitants et, ça, c'est un vrai problème. On ne peut pas l'ignorer vous ne pouvez pas le balayer d'un coup de main avec des slogans, ce n'est pas possible. C'est pourquoi, moi, je pense que la situation est très inquiétante pour notre ville. Quand je disais qu'on était revenu sur la même strate qu'Yzeure, je ne m'en réjouis pas, ce n'est pas la compétition avec Yzeure mais rendez-vous compte quand même à combien on est d'habitants et rendez-vous compte des risques que ça fait peser, y compris sur les services qui sont en place. On est une ville-préfecture donc il faut qu'on réagisse face à cette situation. C'est pour ça que moi je ne partage pas ce constat optimiste. Il y aurait eu certainement des solutions. Moi, je reste quand même convaincu qu'une manière de rendre attractive une ville, qu'une manière de faire venir des habitants,

c'est surtout de ne pas réduire son fonctionnement parce qu'il y a besoin de services de proximité. Il faut savoir quand même, vous parlez de la réduction des dotations de l'Etat, ce qui un scandale on est d'accord, et que d'ailleurs même si maintenant on avait plus de fiscalité ça ne servirait pas aux Moulinois, ça servirait à compenser ce que l'Etat nous donne en moins donc au moins sur la période, on est d'accord mais ce n'est pas depuis 8 ans que vous êtes aux manettes, c'est depuis 20 ans, je vous le rappelle, c'est vous qui l'avez dit. Actuellement, les populations ont besoin d'avoir des services. Les baisses de subventions... ça y est je retrouve ce que je voulais dire pour finir, il faut quand même bien vous rendre compte, que la baisse des DGF et la baisse de fonctionnement des collectivités c'est 200 000 emplois dans le pays, cela a été évalué à une perte de 200 000 emplois avec les baisses de crédits qui sont allouées au fonctionnement, donc ça représente de l'emploi local et c'est de l'emploi local, le fonctionnement. Les subventions aux associations c'est de l'emploi, d'ailleurs c'est même les subventions aux associations qui représentent 200 000 emplois. Ça, c'est du fonctionnement les subventions aux associations et c'est de l'emploi local aussi et c'est du service à la population et c'est de l'attractivité donc attention je ne partage pas du tout, juste cette orientation politique forte je ne la partage pas. On sait pourquoi je ne partage pas, cette politique qui consiste à croire que l'attractivité ne se joue qu'à travers une question de fiscalité, la preuve en est que ce n'est pas le cas.

MONSIEUR DELASSALLE - Oui, je voulais revenir sur cette partie très politique dans la présentation du débat d'orientations budgétaires par le rapporteur et interroger un peu le rapporteur ou lever une certaine incohérence dans son propos. Il nous dit et il vous cite en particulier, et il a raison, comme étant les champions de la baisse de la dette. La baisse de la dette, on peut partager, on peut penser que c'est important de ne pas courir avec une dette et laisser gonfler une dette, et en même temps, bien sûr, il vient de s'attaquer à la politique gouvernementale, reprochant sans doute au gouvernement de vouloir lui-même baisser la dette. Quelle contradiction quand même là. Bien sûr, on peut penser qu'il serait quand même peut-être d'accord de baisser cette dette au niveau national, mais, moi, je lui dis puisqu'il pense que ce n'est pas bien de baisser la dette pour les collectivités, et on peut en discuter, il y a peut-être d'autres choix et ce n'est peut-être pas obligatoirement les meilleurs choix, mais quels seraient ses choix à lui et à vous pour faire baisser cette dette ? Vous baisseriez les salaires, vous diminueriez les retraites, vous diminueriez les soins à ceux qui ont besoin d'être pris en charge, etc... donc voilà je n'avais pas du tout envie de venir là-dessus mais il m'oblige. Le laisser dire sans répondre, ce serait laisser penser que nous sommes d'accord avec lui.

MONSIEUR LE MAIRE - Autres interventions ? Vous savez qu'il y a la parité, les femmes peuvent parler, on peut leur donner aussi la parole. Il n'y a pas d'autres interventions. Est-ce que Stefan veut ajouter quelques mots ?

MONSIEUR LUNTE - Moi, j'ai déjà parlé longuement donc je vais revenir rapidement sur l'ensemble des trois interventions.

Je vais d'abord m'arrêter sur Yannick MONNET, qui reproche un manque d'attractivité. Je me demande dans quelle ville il habite aujourd'hui et s'il est passé à côté à côté de quelque chose mais j'en doute fort parce que, moi, j'habite depuis vingt ans ici et je vois une évolution majeure de cette ville. Elle est devenue plus attractive. Vous pouvez dire ce que vous voulez mais elle est devenue plus attractive en termes d'équipements et de propositions. Si, cher Yannick MONNET, c'est un choix idéologique d'être un bon gestionnaire, j'assume ce choix. Je suis idéologue là-dessus. Vous affirmez qu'on va baisser la part de fonctionnement et donc qu'on va baisser les services pour les citoyens et les habitants de Moulins. J'aimerais bien connaître quels services exactement sont en manque aujourd'hui ? Quels services, que l'autorité publique doit rendre aux usagers, sont en manque ?

A Daniel DELASSALLE, je dirais qu'il n'a peut-être pas tout entendu ce que j'ai voulu dire. Je n'ai pas critiqué le choix de baisser les dépenses publiques. La France le doit à ses pairs de l'Union Européenne. Elle le doit surtout pour garder un accès aux finances et au marché de capitaux duquel elle dépend aujourd'hui. La France doit donc baisser son train de vie, l'Etat doit surtout baisser son train de vie. Je vous recommande, encore une fois, le rapport de la Cour des Comptes, publié en janvier, qui donne un nombre important de pistes pour réduire le train de vie de l'Etat. Au lieu de s'attaquer à ça, on choisit la voie simple, on s'attaque aux collectivités territoriales qui sont les premiers investisseurs publics, comme je l'ai souligné tout à l'heure et c'est ça que j'ai contesté. Vous m'avez demandé : "Que proposez-vous ?". Je vous propose de lire ce rapport et d'être d'accord avec moi sur le fait que c'était un mauvais choix de taper autant sur les collectivités.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci Stefan. Y a-t-il d'autres interventions de votre côté ? Non. Premièrement, moi, je veux vraiment remercier Jacques LAHAYE, qui a vraiment validé notre document d'orientations budgétaires, nos propositions, en disant : "c'est très très bien vous voulez d'abord continuer la restructuration du centre-ville". Vous vous êtes réjouis du fait qu'on veuille amorcer une nouvelle place de Lattre De Tassigny avec la salle des fêtes. Deuxièmement, vous êtes réjouis de ce qui va être fait au niveau des quartiers Sud avec la poursuite de l'équipement de la plaine de jeux, qui est, encore une fois, tout à fait plébiscité par nos concitoyens, qu'ils soient Moulinois ou qu'ils ne soient pas Moulinois mais qui viennent ici.

Vous avez tout à fait validé le volet de solidarité avec la résidence inter-génération. Vous avez aussi tout à fait validé la partie du stationnement avec le stationnement résidents. Vous avez évoqué le succès de la poursuite de ce que nous faisons en termes de rénovation de notre parc de logements. Vous ne l'avez pas dit mais je suis sûr que vous vous réjouissez de la partie relative au deuxième pont donc vous avez tout à fait validé les propositions qui vous sont faites et qui vous réjouissent. Vous avez évoqué les locaux de Saint Benoit, alors je pense que c'est surtout ce qui appartient aux Sœurs de la Présentation, et qui fera l'objet d'une action initiée par la Ville de Moulins et menée par Moulins Habitat donc il n'y a pas de problème. Evidemment vous êtes dans l'opposition donc vous dites "nous, on serait pour l'insertion dans l'économie", ce qui est une autre validation de ce que nous faisons. Dois-je rappeler que la Ville de Moulins est la seule à avoir créé une régie de quartier, qui est alimentée par des commandes de la Ville et aussi par des commandes de Moulins Habitat, et qui permet d'offrir un nombre d'heures important permettant ainsi à des gens éloignés de l'emploi de pouvoir remonter un peu dans le train.

Vous avez simplement rappelé que vous êtes pour les emplois d'avenir dans les associations, vous l'aviez déjà dit lors des élections de l'an passé. Je ne suis pas sûr que ça changerait complètement le fait que nous appuyons les associations par toute une politique d'aide aux associations. Hormis ce point que vous avez rajouté, moi, je n'ai vraiment senti, Jacques, aucun point nouveau, aucune proposition, donc je me réjouis que tu aies validé le document d'orientations budgétaires, en tout cas le contenu, le programme d'investissements qui est présenté pour cette année 2015.

J'ai noté, Yannick, que tu disais : "c'est quand même toujours les mêmes tableaux, toujours les mêmes choses". Je me réjouis de la fierté, au nom de l'ensemble des équipes, qui étaient assises du côté de la majorité depuis vingt ans, d'être dans la toute petite poignée de villes, ce n'est même plus sur les doigts d'une main, qui, depuis vingt ans, n'ont jamais touché les taux d'imposition. Tu dis que c'est toujours le même tableau mais je rappelle qu'il y a vingt ans les taux de fiscalité à Moulins étaient de 21% supérieur à la moyenne des villes de même strate. Nous étions au-dessus de 21% alors qu'aujourd'hui nous sommes en-dessous de 9%. Les autres continuent d'accroître le poids de la fiscalité mais, à Moulins, nous avons réussi, depuis vingt ans, à préserver les Moulinois de cela.

Daniel DELASSALLE dit : "vous osez vous prévaloir de la baisse de la dette à Moulins" et dans le même temps vous dites : "mais quand même le gouvernement augmente la dette" mais quand il prend une mesure, certes sur le dos des collectivités locales, pour la baisser, vous êtes contre. Cher Daniel, la dette de l'Etat, ce qui est dramatique, continue à augmenter alors que l'investissement de ce pays continue de diminuer, c'est ça qui est dramatique. Si on veut préparer l'avenir d'un pays, d'un territoire, d'une ville... je me permets de répondre à votre intervention... si on veut préparer l'avenir, on investit. Ce que nous avons fait à Moulins, c'est de ne pas augmenter les impôts, de baisser la dette et d'augmenter l'investissement. Effectivement c'est parce qu'on a été plus économe sur le fonctionnement. C'est la critique de Yannick MONNET.

Je n'ai pas noté et je n'arrive pas à savoir parce que ça, vous vous gardez bien de l'évoquer, vous avez rendu hommage au programme, qui vous est présenté, puisque vous ne faites, aucun des trois, une quelconque proposition mais vous vous gardez bien de savoir si vous parlez d'une même voix ou non. J'entends Yannick MONNET qui dit : "vous devriez augmenter les impôts", j'entends Daniel DELASSALLE qui dit : "mais pourquoi dire que vous baissez la dette" et j'ai entendu l'étourdissant silence de Jacques LAHAYE, qui s'est bien gardé de dire s'il était ou non solidaire de Yannick MONNET dans sa demande d'augmentation des impôts. Trois interventions, trois propositions différentes, c'est la richesse d'une opposition plurielle. Yannick nous dit qu'il faut augmenter les impôts, Daniel se dit : "mais pourquoi vous baissez la dette" et Jacques s'est bien gardé de dire quoi que ce soit. Vous nous direz, est-ce que la demande de Yannick MONNET d'augmenter les impôts, est-ce qu'elle est partagée par tous ou non ? Allez un peu de courage, vous êtes trois, vous arriverez à vous mettre d'accord, au moins pour savoir ce qu'il faut en dire. Donc, nous, nous pensons que le fait d'avoir été économes sans réduire les services à la population, sinon vous auriez fait une proposition dans ce sens. Qu'est-ce qu'il faut augmenter comme service ? Vous ne l'avez pas fait. Mettez-vous d'accord entre vous. En tout cas, j'ai noté vous étiez d'accord sur le projet d'investissement et d'actions pour la ville que nous vous avons présenté et que Stefan a présenté avec beaucoup de talent.

Alors évidemment, vous faites un petit topo, ce n'est pas la première fois qu'on l'entend, sur l'évolution démographique de la ville. S'il y a bien, Stefan vous l'a dit, quelque chose qui a augmenté dans la ville, c'est son attractivité, attractivité de la ville qui est le fruit de l'action menée par la Ville de Moulins et menée par la Communauté d'agglomération, par Moulins Communauté. L'attractivité de la Ville a évidemment augmenté. Vous savez parfaitement les données démographiques. Vous savez au moins 2 choses, c'est que la situation actuelle est celle mesurée il y a 3 ans, c'est comme ça, c'est le fonctionnement de l'INSEE et le second point, vous savez que, vous ne pouvez pas comparer qu'avec Vichy et Montluçon, toutes les villes-centres dans ce pays ont baissé en population, toutes. Moulins a baissé pour une raison évidente, qui n'est pas aussi forte à Vichy et à Montluçon, qui est la contrainte foncière de la Ville de Moulins. C'est extraordinaire de comparer avec Yzeure puisque lorsqu'on a détruit 281 logements à Moulins, on en a reconstruit la moitié sur Yzeure, pour une raison très simple, c'est que nous n'avions pas la capacité en termes foncier de les reconstruire sur

Moulins parce que si on voulait augmenter l'attractivité du parc de logements et l'attractivité de ce qu'offrent les quartiers de Moulins : Thonier, les Champins, Champmilan et Nomazy, il fallait offrir à la place d'une offre collective, une offre individuelle. Il ne vous a pas échappé que des maisons occupent plus de terrains que des tours. Voilà, c'est pour ça qu'on a détruit des logements collectifs pour en faire des logements individuels et que nous n'avons pas la capacité physique foncière de les faire sur Moulins. Evidemment, on en a fait à Yzeure et tu le sais parfaitement Jacques, je m'adresse à l'administrateur de Moulins Habitat, comme Yannick, vous le savez mais ce n'est pas grave, vous le dites, en vous disant peut-être qu'on fera un rideau de fumée et peut-être qu'on abusera les gens. Je ne crois pas que ce soit comme ça qu'on fait progresser la démographie. On le sait parfaitement. D'abord, pourquoi je disais que c'était il y a 3 ans, que tous les habitants qui sont revenus sur toutes les opérations de maisons individuelles autour de la place du marché, le long de la rue du Docteur Denis, tout cela, ils ne sont pas comptés aujourd'hui. La preuve en est, c'est qu'il y a une augmentation de la démographie scolaire, je le répète, il y a une augmentation de la démographie scolaire dans les écoles du Sud. Mais on sait qu'on n'a pas pu parce que c'est comme ça, ce n'est pas du tout une critique, c'est que l'INSEE n'actualise ses chiffres que 3 ans après donc on sait parfaitement que la pondération des cinq années c'est 3 ans et que tous les habitants, qui sont arrivés il y a à peu près 1 an dans le sud, ne sont pas comptés. On les voit dans les écoles mais ils n'y sont pas, vous le savez parfaitement mais ce n'est pas grave vous faites semblant de faire croire que Moulins perd ses habitants. Ce n'est pas vrai, il y a des données objectives et ça, que ce soit la gauche, la droite ou n'importe qui, ils n'arriveront pas à augmenter la surface constructible sur Moulins. C'est sûr, on a une politique qui commence à porter ses fruits, qui monte en régime, que vous a présenté Dominique LEGRAND et qui est le résultat positif de la restructuration du centre-ville et d'une attractivité accrue de la ville. C'est qu'il y a des opérations de réhabilitation que nous accompagnons, que nous favorisons et qui ne se feraient pas, nous n'aurions pas autant de réponses positives des propriétaires privés, si leurs appartements étaient dans une ville qui dépérissait. Voilà donc on le sait parfaitement. En tout cas, moi, je me réjouis de votre adhésion sans autres propositions, si ce n'est celle d'embaucher des emplois d'avenir dans les associations, c'est parfait mais enfin, voilà, je ne vais pas faire de commentaire sur cette proposition. En tout cas, sur les investissements, que nous faisons, c'est-à-dire sur le projet que nous vous présentons, un, de ne pas augmenter les impôts, silence sauf de Yannick MONNET, l'opposition est divisée, en tout cas personne ne prend le fait de dire, le parti, hormis Yannick, "il faut augmenter les impôts". Par rapport à la baisse de la dette de Moulins par rapport à l'augmentation de la dette de l'Etat, je crois que tout le monde à Moulins se réjouit que la dette du Moulinois baisse et déplore que la dette du Français augmente. Il n'y a qu'ici où l'on fait semblant de rapprocher les deux, je crois que les Moulinois savent qu'il vaut mieux être dans une ville où leur dette par habitant baisse et troisièmement, vous validez les propositions d'investissement qui vous sont faites, je vous en remercie et je pense que nous passerons ensemble une bonne année à mettre en œuvre ce programme validé. Daniel DELASSALLE.

MONSIEUR DELASSALLE - Monsieur le Maire, mon cher Monsieur, dans beaucoup de réponses que vous nous faites, vous faites très souvent de la psychologie et vous essayez de parler d'autre chose que de l'essentiel. Je voudrais vous poser 2 questions. La première, vous arrive-t-il de temps en temps de pouvoir penser que vous pourriez vous tromper dans vos analyses ? En particulier, je veux dire celle où vous estimez que la baisse de la population ça n'est pas quelque chose de très important. Ça, c'est la première question et je ne le fais pas sous forme de reproche, je le fais sous la forme que je pense et que nous pensons être la meilleure, même si vous pensez que nous sommes divisés vous vous trompez beaucoup, cela vous amuse mais ce n'est pas vrai. Nous pensons que la baisse de la population à Moulins, et on ne s'en réjouit pas, mais que cette baisse de la population à Moulins mérite d'être examinée sous tous ses angles et de voir, sans doute, ce que, peut-être, nous pourrions mettre en place pour répondre à cela. Ça, c'est la première chose et la deuxième chose, mon cher Monsieur PERISSOL, vous arrive-t-il de penser qu'il pourrait être bon dans votre réponse de ne pas ridiculiser vos interlocuteurs ? Vous avez essayé de me ridiculiser par rapport à l'expression que j'ai eue par rapport à la dette, je voudrais que vous entendiez ce que j'ai dit. J'ai dit : "vous vous faites les champions" et j'ai rajouté : "pourquoi pas de la baisse de la dette à Moulins, ce que je comprends, ce qu'on peut partager, ce qu'on peut discuter et ce qu'on peut comprendre, et en même temps, on accuse l'Etat de diminuer la part versée aux collectivités" parce que l'Etat est en recherche pour faire baisser sa dette également et je dis : "après tout, si vous pensez que le choix de l'Etat est mauvais, est-ce que vous pensez que de baisser la dette de l'Etat c'est important ?" j'ai entendu : "oui". A partir de là, si vous pensez que c'est important, et je le crois que vous le pensez, je dis mais que proposez-vous, vous, à la place de cela ? Faites d'autres propositions mais je n'ai pas dit autre chose Monsieur PERISSOL, voilà merci.

MONSIEUR LE MAIRE - Je vous y répondrai. Alors, Jacques LAHAYE, à toi la parole.

MONSIEUR LAHAYE - Tout d'abord, moi, je pense que par rapport à l'impôt, il faut être très clair. Je crois que Yannick l'a dit. Je pense que le taux de taxes, que l'on a au niveau de Moulins, est comparable à toutes les villes qui nous entourent, au niveau du département de l'Allier, on peut comparer avec Montluçon,

on peut comparer avec Yzeure, on peut comparer avec Vichy, on se retrouve avec les mêmes choses. Avec Yzeure, simplement, on est dans des bases différentes et ça aussi c'est une des questions importantes au niveau de Moulins parce qu'on est avec une population qui est en grande difficulté donc je pense qu'effectivement, pour nous, le maintien des taux paraît être une bonne chose. Moi, je maintiendrais l'idée que, par rapport au maintien des taux, je vois mal Moulins augmenter ses taux alors qu'on est entouré de villes, qui sont à la fois avec une population plus aisée et en même temps avec un taux qui était exactement le même. Voilà par rapport au taux, je pense que ce n'est pas cette question-là. Par contre, la question à laquelle vous n'avez pas répondu réellement, vous avez beau dire que la démographie, etc... sauf que vous êtes sur un défi qui est très simple qui est extrêmement simple même, vous avez Montluçon 38 000 habitants et vous avez Moulins qui n'a pas 19 000 habitants. Vous avez vu la structure de l'emploi au niveau de Moulins, au niveau des emplois administratifs et des emplois du secteur privé, c'est une vraie question. On a eu un coup de semonce très important avec le tribunal donc on peut se poser cette question-là. On est bien placé, les uns comme les autres, pour savoir qu'avec un gouvernement de droite ou un gouvernement de gauche, on peut se retrouver avec une difficulté de ce type-là par rapport à la situation de notre ville. Deuxième point qui me paraît tout à fait important, vous avez acté qu'on reconnaissait un certain nombre d'investissements. Je pense qu'heureusement on est d'accord sur le fait que la salle des fêtes soit effectivement rénovée. Je pense qu'on soit de gauche ou de droite, je dirais même d'extrême droite ou d'extrême gauche, mis à part quelques nostalgiques de l'art stalinien, à mon avis, je veux dire que la salle des fêtes, c'est une évidence.

MONSIEUR LE MAIRE - Je ne vois pas qui tu vises.

MONSIEUR LAHAYE - Je ne vise personne, il n'y a personne qui se sent visé d'ailleurs. Ensuite, par rapport à la rénovation au niveau du logement en centre-ville avec l'aide au logement, je crois que ça c'est important. Vous nous répétez sans cesse que Moulins a une surface beaucoup moins élevée. Le nombre de logements vides sur Moulins, on le connaît, on sait aussi que Moulins présente un certain nombre de difficultés dans son parc social par rapport aux consommations d'énergies donc on peut que se féliciter de cette avancée là et heureusement, c'est quand même ce qui nous rapproche. On s'est retrouvé dans une manifestation ensemble, ça a sans doute un sens. On n'est pas complètement stupide au point de ne pas imaginer qu'il y a un certain nombre de points positifs. Par contre, quelque chose qui est intéressant au niveau psychanalyse, c'est que vous n'avez absolument pas répondu sur la question de la gouvernance. Ça, c'est un des points forts et ça rejoint complètement la question de Daniel, c'est est-ce qu'il vous arrive de penser que vous pouvez avoir tort ? C'est une vraie question à mon avis. Je pense que par rapport à la gouvernance, on sollicite à de nombreuses occasions sur le centre-ville, sur un certain nombre de choses, le fait de consulter les gens. Je pense et je pose la question aussi au niveau de Stefan, je pense que le débat d'orientations budgétaires, si on veut faire avancer les choses, si on veut rendre la ville plus attractive, c'est aussi en discutant des contraintes des choix que l'on peut faire avec cette population. Pour moi, c'est ce qui me semble le plus important. On pourrait le développer. Je crois que, si vous voulez, la question qui se pose aussi par rapport à la baisse démographique, c'est aussi qu'est-ce qu'on fait, c'est ce que je vous ai reproché dans le dernier thème de mon intervention, pour l'accueil de nouvelles populations ? On a un creux dans la pyramide des âges au niveau de Moulins sur les jeunes. Je veux dire que la question il ne faut pas la balayer simplement d'un revers de main en disant que ce n'est que des emplois d'avenir car les emplois d'avenir, ce sont effectivement un certain nombre d'emplois pour les jeunes, qui peuvent retrouver confiance et essayer de s'installer au niveau de Moulins. Bien sûr que c'est quelque chose qui est limité. Je vous rappelle que pour la Régie, malgré tout, au niveau des subventions, c'est important que Moulins était à l'initiative au niveau de leurs créations mais au point de vue des subventions, par exemple, la subvention de Moulins représente que 10% du total des subventions, c'est essentiellement un certain nombre de subventions européennes qui viennent...

Interventions hors micro.

MONSIEUR LAHAYE - Ecoutez, ça me paraît très important.

Interventions hors micro.

MONSIEUR LAHAYE - Sauf qu'on n'a pas l'impression d'être plus entendus pour autant, alors on peut se taire certes, mais...

Interventions hors micro.

MONSIEUR MONNET - Très rapidement, vous savez, Monsieur PERISSOL, quand vous méprisez le débat en détournant les propos consciemment, les gens ont écouté ce qui s'est dit, je trouve que ça ne grandit pas votre fonction mais ça ne grandit surtout pas la parole publique et le débat politique, choses

auxquelles je suis particulièrement attaché. Je trouve ça dommage parce que c'est des sujets intéressants, qui concernent tout le monde. Il y a des campagnes électorales où des choses se diront mais pour l'instant, on est dans un lieu où on est censé gérer une ville et je trouve que ces débats là ils ont leur place, il faut apporter de l'intérêt au débat politique. Je pense qu'il ne faut pas mépriser comme, ça fait toujours les mauvais jeux et jamais les nôtres. Je redis simplement très rapidement que dans la période, c'est une bonne chose de ne pas augmenter la fiscalité. J'ai essayé de ne pas être redondant sur les précédents débats d'orientations budgétaires, je peux vous redire quelle est ma proposition, je pense que justement dans la période on a besoin d'avoir plus de moyens dans le fonctionnement et pour ça on a 2 possibilités pour essayer de faire progresser le fonctionnement. C'est effectivement soit l'impôt, mais ce n'est pas une bonne période. Je vous ai dit d'ailleurs que moi mon ambition c'est qu'un jour les gens aient les moyens de payer des impôts. Actuellement ils ne l'ont pas c'est pour ça qu'il ne faut pas augmenter la fiscalité.

MONSIEUR LE MAIRE - Ah bon ?

MONSIEUR MONNET - C'est ce que je vous ai dit mot pour mot tout à l'heure, si vous me croyez pas vous reprendrez l'enregistrement. Donc soit on joue sur l'impôt, soit, et c'est ce que je pense, on joue sur la question de l'endettement. Christian PLACE, je vous ai déjà expliqué et vous savez comment ça fonctionné, on peut reprendre le débat qu'on a toujours eu. On peut jouer sur l'épargne brute tout simplement, avec un petit peu plus d'endettement dans la période, parce qu'effectivement s'endetter c'est parier sur l'avenir, on pourrait dégager un peu plus de fonctionnement, voilà tout simplement. Je vous ai toujours fait la même proposition, vous pouvez chercher à caricaturer les choses pour essayer de faire des coups politiques, je vous dis ça ne grandit pas le débat politique cette attitude.

MONSIEUR LE MAIRE - Maintenant, on va clore le débat et je vais vous répondre rapidement. Je trouve que quand vous osez parler que j'ai du mépris, que je détourne des propos ou que je baisse le niveau du débat politique, je me permettrais de rendre hommage à votre contribution sur la baisse du débat politique. Trois réponses rapides, d'abord, Daniel DELASSALLE, je ne ridiculise personne, ça n'a jamais été dans mon comportement sauf qu'aujourd'hui dire qu'on s'étonne alors qu'on baisse notre dette, que Stefan ait pu dire que dans le même temps, comment dire, regretter que l'État cherche à baisser la dette sur le dos des collectivités locales, il y a une grande cohérence chez Stefan. Evidemment, si l'État faisait comme la ville, c'est-à-dire baisser son fonctionnement et ne le fasse pas sur le dos des autres. C'est extraordinaire ça, est-ce que Moulins cherche à baisser sa dette en allant plumer quelqu'un d'autre ? Non, mais c'est ce que fait l'Etat et c'est pour ça qu'il le critique. Ce que fait l'Etat, c'est qu'il augmente sa dette et quand il veut la réduire c'est en essayant de couper dans le budget des autres et il ne fait plus d'investissements. Ce que nous faisons à Moulins c'est de réduire notre dette et de baisser nos dépenses de fonctionnement pour augmenter nos dépenses d'investissement donc toute comparaison avec ce que fait l'Etat est totalement déplacée. L'Etat ne baisse pas de façon suffisante ses dépenses de fonctionnement et les économies qu'il fait c'est en annulant pratiquement toutes ses capacités d'investissement. Est-ce que je dois vous rappeler quand même que l'État a fait perdre 1 an à la Route Centre Europe Atlantique parce qu'il n'arrivait pas à dégager, vous êtes tous assis, 150 000 euros pour faire les études du dossier de DUP. Donc ça effectivement nous avons des choix différents et encore une fois ce que vous avait dit Stefan est totalement cohérent.

Deuxièmement, cher Jacques, je ne dis pas cher Monsieur LAHAYE, je te dis cher Jacques, je me réjouis que tu dises qu'il faille maintenir les taux d'imposition. Encore une fois, j'ai noté qu'il n'y a eu, j'espère que ça sera bien diffusé aux Moulinois, aucune proposition de faire quelque chose de différent en termes d'investissements au niveau de notre ville. Je prends acte du fait que tu as renouvelé ta proposition qu'il y ait des emplois jeunes au niveau des associations où il y a une participation de financement de la ville mais je note, qu'hormis ça, il y a eu aucune proposition d'investissements ou même de fonctionnement complémentaire.

Yannick, je ne détourne aucun propos. Tu as dit qu'effectivement il y a 2 choses qui sont liées, l'impôt et la dette c'est pareil, si on augmente la dette on augmente l'impôt demain donc de dire j'augmente l'impôt aujourd'hui et j'augmente l'impôt demain en laissant filer la dette aujourd'hui ça a exactement la même conséquence surtout lorsque tu dis emprunter pour dépenser plus dans votre fonctionnement. Si tu nous disais encore : « endettez-vous pour faire plus d'investissements », à la limite ça pourrait se discuter, mais tu dis d'endetter les Moulinois pour augmenter les dépenses de fonctionnement et les impôts donc ça veut dire dépenser plus en fonctionnement aujourd'hui pour demain avec, comme conséquence, l'augmentation des impôts des Moulinois. Il faut quand même être très clair là-dessus.

Voilà alors sur le fait de savoir si de temps en temps je pense avoir tort, tous les matins je me pose la question de savoir si j'ai raison ou si j'ai tort. Je ne suis pas du tout un garçon qui pense que j'ai tort ou que j'ai raison, j'essaie de voir ce qu'il en est. Cela étant dit, je sais aussi... cher Jacques, je t'ai écouté, ce n'est pas parce que tu répètes sans arrêt : « la démographie, la démographie », que tu as raison. D'ailleurs là non plus je n'ai pas entendu la moindre esquisse de propositions pour avoir plus de monde. Tu n'as jamais proposé quoi que ce soit, pour une raison, d'ailleurs qui t'honore, c'est que tu sais quand même très bien que toutes les

villes-centres connaissent le même problème. Je rappelle qu'il y avait, il y a 50 ans, 2,7 habitants par logement et qu'il y en a aujourd'hui 1,7 et que nous sommes dans une ville qui ne peut pas créer beaucoup de logements neufs, du moins de logements neufs individuels donc toute une politique de reprise des logements a été mise en œuvre. Cette politique, que mène Dominique et que nous menons, porte ses fruits, qui vont s'installer dans le temps, et elle porte ses fruits parce que la politique d'attractivité de la ville a, elle aussi, porté ses fruits. A partir de ce moment-là, encore une fois, et je note que vous avez validé notre projet et je m'en réjouis. Nous avons maintenant vu le dossier sur le débat d'orientations budgétaires, je vous le rappelle nous nous retrouverons le 27 mars pour le débat qui lui va arrêter le budget définitif. Merci Stefan pour cette présentation.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUNTE*,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant que ce débat constitue une formalité substantielle de la procédure nécessaire pour éclairer le vote des conseillers municipaux lors de l'adoption du budget primitif,

Vu le rapport établi par le Service Financier, résumant les orientations générales pour 2015,

Vu la présentation du débat d'orientations budgétaires à la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 17 février 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne acte à Monsieur le Maire de l'organisation du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2015.

Délibération n°DCM201502

2. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - ANNEE 2015

MONSIEUR PLACE - Cette déclaration aura pour but d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir auprès de l'Etat la Dotation d'Equipelement pour les Territoires Ruraux. En effet, l'Etat permet aux collectivités de bénéficier sous certaines conditions de cette dotation. Cette dotation a pour but de financer, d'une part, l'amélioration de la zone "aire de jeux" de la salle François Moreau notamment en ce qui concerne le sol et le plafond à hauteur de 15 000 euros et, d'autre part, une restructuration au niveau de l'école Jean Moulin avec un aménagement du local préau, qui sera transformé en 2 salles d'activités d'accueils pour le matin et le soir des enfants et l'une de ces salles sera mutualisée la journée dans le cadre des activités CHAM.

MONSIEUR LE MAIRE – Qui vote contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu le courrier de la Préfecture en date du 06 février 2015 précisant les domaines de dépenses d'investissement éligibles à la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour l'année 2015,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 17 février 2015,

Considérant que l'Etat permet aux collectivités de bénéficier sous certaines conditions d'une Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant que cette dotation a pour but de financer des projets d'investissement s'inscrivant dans des catégories limitativement répertoriées dans un recueil élaboré par une commission d'élus départementale,

Considérant que la commission d'élus au niveau du Département de l'Allier s'est réunie le 2 décembre 2014 et le 06 février 2015,

Considérant qu'à la lecture des catégories pouvant être financées, plusieurs projets de la Ville de Moulins peuvent élargir à ce fonds,

Considérant que cette dotation repose également sur un dispositif de solidarité permettant de garantir l'accès à la DETR à l'ensemble des communes ayant des ressources inférieures à la moyenne départementale,

Considérant qu'un coefficient de solidarité s'applique ainsi pour chaque commune au montant de subvention auquel la collectivité peut prétendre,

Considérant que le coefficient pour la Ville de Moulins est de 0,4,

Considérant que les projets suivants feront l'objet d'une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2015 :

| Nature des projets | Montants estimatifs en € | Programme de | Financements |
|--------------------|--------------------------|--------------|--------------|
|--------------------|--------------------------|--------------|--------------|

| | HT | financement DETR | |
|--|--------------|---|---|
| Salle François Moreau réfection de la zone « aire de jeu » | 125 000 € HT | Programme général d'aide aux travaux et aux équipements communaux | DETR : 15 000 € Autofinancement : 110 000 € TOTAL : 125 000 € |
| Jean Moulin restructuration : aménagement d'un local préau d'une superficie intérieure de 143 m ² dédié à l'accueil extra-scolaire et à l'accueil d'une salle CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) | 200 000 € HT | Programme spécifique : Ecole et accueil des enfants | DETR : 40 000 € Autofinancement : 160 000 € : TOTAL : 200 000 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir auprès de l'Etat la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2015 pour les opérations suivantes :

| Nature des projets | Montants estimatifs en € HT | Programme de financement DETR | Financements |
|--|-----------------------------|---|---|
| Salle François Moreau réfection de la zone « aire de jeu » | 125 000 € HT | Programme général d'aide aux travaux et aux équipements communaux | DETR : 15 000 € Autofinancement : 110 000 € TOTAL : 125 000 € |
| Jean Moulin restructuration : aménagement d'un local préau d'une superficie intérieure de 143 m ² dédié à l'accueil extra-scolaire et à l'accueil d'une salle CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) | 200 000 € HT | Programme spécifique : Ecole et accueil des enfants | DETR : 40 000 € Autofinancement : 160 000 € : TOTAL : 200 000 € |

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2015.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION REGARD SUR LA VISITATION, LE CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER ET LA VILLE DE MOULINS

DELIBERATION RETIREE

MONSIEUR LE MAIRE - Alors je rappelle que cette délibération a été retirée et nous passons donc au salon « Au rendez-vous du chocolat ».

Délibération n°DCM201503

3. SALON "AU RENDEZ VOUS DU CHOCOLAT" DU 28 FEVRIER AU 1^{ER} MARS 2015 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION - AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET LE ROTARY CLUB DE MOULINS

MADAME DEMURE - Comme vous le savez, la Ville organise en partenariat avec le Rotary Club de Moulins le salon "Au rendez-vous du chocolat" du 28 février 2015 au 1^{er} mars 2015. Le Rotary Club de Moulins a sollicité le versement d'une subvention de 1 000 euros pour la tenue de ce salon. Il est donc proposé au conseil municipal d'octroyer cette subvention exceptionnelle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention qui a été conclue entre la Ville de Moulins et le Rotary Club.

MONSIEUR LE MAIRE - Le chocolat ne vous inspire pas, c'est dommage. Alors y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? En tout cas, je vous donne tous rendez-vous le 28 février, je crois que c'est une très bonne chose d'avoir ce rendez-vous du chocolat à Moulins, je remercie ceux qui sont à l'origine de ça, notamment le Rotary Club et les chocolatiers Moulinois.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame DEMURE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales, relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu la délibération en date du 12 décembre 2014 relative à la conclusion d'une convention entre la Ville de Moulins et le Rotary Club de Moulins pour l'organisation du salon « Au rendez-vous du chocolat » du 28 février au 1^{er} mars 2015,

Vu la convention conclue le 29 janvier 2015 entre la Ville de Moulins et le Rotary Club de Moulins pour l'organisation du salon « Au rendez-vous du chocolat » du 28 février au 1^{er} mars 2015,

Vu le courrier du 25 janvier 2015 du Rotary Club de Moulins sollicitant le versement d'une subvention de 1 000 € pour l'organisation du salon « Au rendez-vous du chocolat » du 28 février au 1^{er} mars 2015,

Considérant la Ville de Moulins et le Rotary Club de Moulins co-organisent un Salon du Chocolat, mettant en valeur le savoir-faire des artisans, du 28 février 2015 au 1^{er} mars 2015 à Moulins,

Considérant que pour ce faire, une convention a été conclue entre la Ville de Moulins et le Rotary Club de Moulins ayant pour objet de fixer les différentes modalités de gestion de cette manifestation,

Considérant que le Rotary Club de Moulins a sollicité la Ville de Moulins pour le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 €,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 17 février 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Rotary Club de Moulins pour l'organisation du salon « Au rendez-vous du chocolat » du 28 février au 1^{er} mars 2015,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention conclue entre la Ville de Moulins et le Rotary Club de Moulins,

Dit que les versements interviendront par anticipation avant le vote du budget primitif 2015,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2015.

Délibération n°DCM201504

4. POLITIQUE LOGEMENT - OPAH RU - MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DE LA VILLE

MADAME LEGRAND - Cette délibération vous propose de modifier le règlement des aides de la Ville de Moulins dans le cadre de l'OPAH RU. On vous propose de compléter le dispositif par un dispositif spécifique pour la rue Régemortes donc on vous propose de rajouter un ravalement de façade dans cette rue, pour la partie de la rue située, disons, du pont à la place Garibaldi. Cette rue Régemortes est une entrée principale de notre Ville, c'est celle qui fait la liaison entre le CNCS et notre cœur historique, Ville d'Art et d'Histoire, or on a une image très déplorable dans cette rue donc nous essayons de mettre en place une subvention beaucoup plus attractive à ce niveau-là. Cette subvention représenterait 30% du montant hors taxes des travaux, plafonnée à 6 000 euros par immeuble, cela ferait un total par immeuble de 20 000 euros de travaux dans le cadre d'une opération globale de ravalement, c'est-à-dire toute la façade, devanture compris donc rez-de-chaussée compris, évidemment toujours sous la réserve que les logements qui sont derrière cette façade soient décents ou réhabilités.

MONSIEUR LE MAIRE - Oui, Daniel.

MONSIEUR DELASSALLE - C'est un bon choix et je pense que si vous ne l'aviez pas pensé on vous l'aurait proposé.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci, cher Monsieur DELASSALLE, cher Daniel. Approbation unanime.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'Anah, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 28 juin 2012, 28 mars 2013 et du 27 juin 2014 relatives au règlement d'attribution des subventions par la Ville de Moulins dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine et Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 18 février 2015,

Considérant la mise en œuvre effective de l'OPAH RU depuis mi-2012,

Considérant que la rue Régemortes est l'une des principales entrées de la ville de Moulins,

Considérant qu'il convient de renforcer le dispositif d'aides au ravalement de façade sur ce secteur majeur, particulièrement dégradé,

Considérant qu'il convient donc de modifier ce dispositif pour renforcer son efficacité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'instaurer un dispositif spécifique pour les ravalements de façades des immeubles de la rue Régemortes (entre la rue Félix Mathé et la place Garibaldi), à savoir :

Subvention de 30 % d'un montant HT de travaux, plafonné à 6 000 € / immeuble pour les façades visibles depuis le domaine public des bâtiments comprenant au moins un logement et suivant les conditions suivantes :

- ravalement de l'ensemble de la façade, y compris la devanture des commerces qui se trouveraient au RDC,
- que les logements soient décents ou non dégradés selon les normes en vigueur,
- que les travaux de ravalement de façade aient fait l'objet d'une demande d'urbanisme (déclaration préalable) auprès de la mairie et que leur réalisation soit conforme aux prescriptions de l'autorisation accordée.

Décide en conséquence de modifier l'article 2.3.1 du règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU tel qu'annexé à la présente délibération.

Dit que le budget alloué aux aides aux ravalements de façades prévu dans la convention (75 000 €) reste identique.

Délibération n°DCM201505

5. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR REHABILITATION GLOBALE AVEC SORTIE DE VACANCE A LA SCI 3N.COM APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE SIS 51-53 PLACE D'ALLIER

MADAME LEGRAND - Toujours dans le cadre de l'OPAH RU, une subvention pour la SCI 3N.COM pour un appartement situé 51/53 Place d'Allier, qui fera l'objet d'une réhabilitation globale pour 109 029 euros de travaux donc l'ANAH versera aux environs de 30 000 euros de subventions, Moulins Communauté 15 033 euros, le Conseil Général 1 000 euros et la Ville 1 500 euros parce que c'est une sortie de vacance soit 46% des travaux pour cette opération.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'Anah, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 10 juillet 2014 de la SCI 3N.COM, domiciliée à Moulins (03) 84 Avenue de la Libération,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 6 janvier 2015, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 18 février 2015,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH,
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement par tranche de 5 logements,
- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

Considérant que la SCI 3N.COM, propriétaire bailleur d'un appartement dans l'immeuble situé 51-53 place d'Allier, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux de réhabilitation globale permettant sa sortie de vacance,

Considérant que le montant total des travaux de réhabilitation globale est estimé à 99 117 € HT (109 029 € TTC), dont 93 553.03 € HT subventionnables,

Considérant que l'appartement dans l'immeuble situé 51-53 place d'Allier est vacant depuis plus de 2 ans et que le montant de la prime sortie de vacance s'élève à 1 500 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'Anah d'un montant estimatif de 30 000 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 15 033 € et du Conseil Général d'un montant estimatif de 1 000 €, soit au total 47 533 € représentant 46 % du montant T.T.C. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à la SCI 3N.COM, domiciliée à Moulins (03) 84 avenue de la Libération, pour la réalisation des travaux de réhabilitation globale permettant la sortie de vacance d'un logement,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'Anah,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

Délibération n°DCM201506

6. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" A MME FARINET VIRGINIE ET M. RAY GUILLAUME POUR UN APPARTEMENT SIS 11 RUE MAURICE TINLAND (RDC)

MADAME LEGRAND - Le dossier suivant est une primo accession pour Madame Farinet et Monsieur Ray pour un appartement situé 11 rue Maurice Tinland, d'une surface habitable de 83,13 mètres carrés, de ce fait le montant de la prime est de 100 euros par mètre carré avec un montant maximum de 8 000

euros par logement donc ils obtient la subvention maximum de 8 000 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Alors pour la rue Maurice Tinland, pas d'opposition, pas d'abstention, unanimité merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'Anah, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 8 novembre de Mme FARINET Virginie et M RAY Guillaume, domiciliés à Moulins (03) 29 rue des Bouchers,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 23 janvier 2015, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 18 février 2015,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH,
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement par tranche de 5 logements,
- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

Considérant que Mme FARINET Virginie et M RAY Guillaume, font l'acquisition d'un appartement d'une surface habitable de 83.13 m², situé 11 rue Maurice Tinland (RDC),

Considérant que Mme FARINET Virginie et M RAY Guillaume ont déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédants, dans laquelle il est précisé que les propriétaires s'engagent à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une

durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de leurs obligations, les propriétaires devront intégralement rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 8 000 € à Mme FARINET Virginie et M RAY Guillaume, domiciliés à Moulins (03) 29 rue des Bouchers, pour l'acquisition d'un appartement situé 11 rue Maurice Tinland (RDC),

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Mme FARINET Virginie et M RAY Guillaume ne respecteraient pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, ils devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

Délibération n°DCM201507

7. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A MME DUPONT VERONIQUE POUR UN APPARTEMENT SIS 13 RUE DE DECIZE (1^{ER} ETAGE) (PROPRIETAIRE OCCUPANT)

MADAME LEGRAND - Ce sont, là, des travaux d'économie d'énergie pour Madame Véronique Dupont pour un appartement 13 rue de Decize au premier étage pour un total subventionnable de 10 694,22 euros. Les montants des aides sont de 8 185,75 euros pour l'ANAH, de 1 706,35 euros pour Moulins Communauté, de 300 euros du Conseil Général et de 502,12 euros pour la Ville. Alors là, c'est un cas, qui sera dans les derniers cas possibles, parce que c'est 100% des travaux qui sont subventionnés donc l'ANAH, maintenant, va bloquer à hauteur de 80% du montant des travaux, ce qui me paraît très logique d'ailleurs. Voilà, ces derniers dossiers bénéficient de l'ancienne règle applicable.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 1^{er} septembre de Mme DUPONT Véronique, domiciliée à Moulins (03) 13 rue de Decize,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 23 janvier 2015, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 18 février 2015,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH,
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement par tranche de 5 logements,
- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

Considérant que Mme DUPONT Véronique, propriétaire occupante de l'appartement situé 13 rue de Decize (1^{er} étage), a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que le montant des travaux est de 10 042.34 € H.T. (10 694.22 € TTC) dont la totalité est subventionnable et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 502.12 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 8 185.75 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 1 706.35 € et du Conseil Général de l'Allier de 300 €, soit au total 10 694.22 € représentant 100 % du montant T.T.C. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 502.12 € à Mme DUPONT Véronique, domiciliée à Moulins (03) 13 rue de Decize (1^{er} étage), pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans l'appartement qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

Délibération n°DCM201508

8. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A M. FULGENCE POUR UNE MAISON SISE 54 RUE DES PECHEURS

MADAME LEGRAND - Il s'agit du dossier de Monsieur Fulgence, pour une réhabilitation globale avec des travaux d'économie d'énergie. Il veut faire 16 023,98 euros de travaux donc on vous sollicite pour verser 751,32 euros de subvention de la Ville. Sinon ce dossier sera subventionné par l'Anah, Moulins Communauté, le Conseil Général et la Ville à hauteur de 90% des travaux.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 25 septembre 2014 de M. FULGENCE Thierry, domicilié à Moulins (03) 54 rue des Pêcheurs,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 23 janvier 2015, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 18 février 2015,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH,
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement par tranche de 5 logements,
- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décentes et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

Considérant que M. FULGENCE Thierry, propriétaire occupant de la maison sise 54 rue des Pêcheurs, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que le montant des travaux est de 15 026.44 € H.T. (16 023.98 € TTC) dont la totalité est subventionnable et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 751.32 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 10 935.20 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 2 453.66 € et du Conseil Général de l'Allier de 300 €, soit au total 14 440.18 € représentant 90 % du montant T.T.C. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 751.32 € à M. FULGENCE Thierry, domicilié à Moulins (03) 54 rue des Pêcheurs, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans l'appartement qu'il occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

Délibération n°DCM201509

09. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A M. RAQUIN DAVID POUR UN APPARTEMENT SIS 13 RUE DE DECIZE (2^{EME} ETAGE) (PROPRIETAIRE OCCUPANT)

MONSIEUR LE MAIRE - Nous revenons au 13 rue de Decize.

MADAME LEGRAND - En effet mais cette fois-ci pour le second étage, pour Monsieur David Raquin pour des travaux d'économie d'énergie d'un montant de 11 194,22 euros de travaux. La Ville subventionne à hauteur de 525,81 euros et pareil, c'est aussi l'un des derniers dossiers subventionnés à 100%.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, approbation unanime merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 18 septembre 2014 de M. RAQUIN David, domicilié à Moulins (03) 13 rue de Decize,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 23 janvier 2015, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 18 février 2015,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH,
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement par tranche de 5 logements,

- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

Considérant que M. RAQUIN David, propriétaire occupant de l'appartement situé au 2^{ème} étage du 13 rue de Decize, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que le montant des travaux est de 10 516.22 € H.T. (11 194.22 € TTC) dont la totalité est subventionnable et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 525.81 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 8 590.98 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 1 777.43 € et du Conseil Général de l'Allier de 300 €, soit au total 11 194.22 € représentant 100 % du montant T.T.C. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 525.81 € à M. RAQUIN David, domicilié à Moulins (03) 13 rue de Decize, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans l'appartement qu'il occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

Délibération n°DCM201510

10. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES - AVIS SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT ALLIER AVAL SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

MONSIEUR LE MAIRE - Maintenant je passe la parole à Christian pour la gestion des milieux aquatiques avec l'avis sur le SAGE, qui n'est pas sage d'ailleurs.

MONSIEUR PLACE - Nous allons vous demander d'émettre un avis défavorable sur le projet SAGE Allier Aval tel qu'il est soumis actuellement à l'enquête publique. Tout en sachant que nous avons déjà délibéré en conseil municipal du 27 juin et donné un avis favorable sur ce projet de SAGE mais en émettant des réserves, notamment 3 réserves importantes qui étaient, d'abord, que les préconisations du document ne portent pas atteintes aux projets actuels comme futurs d'aménagement et développement raisonnés du territoire. Ensuite, que le projet de SAGE Allier Aval ne s'inscrit pas dans une logique de compensation environnementale systématique, à l'échelle de la commune, lors de la réalisation de travaux de certains types. Pour finir, quant à l'enjeu 3, relatif au risque inondation, laissant opposable la cartographie arrêtée justement par Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne, qui limite la construction du fait de l'hypothèse de l'effacement des berges et ce, tant que le plan de gestion du risque inondation, le PGRI, relevant du TRI de Moulins, les territoires à risques importants, n'aura pas été établi. Ce SAGE a un rôle central pour mettre en œuvre la "politique locale" de l'eau, notamment en ce qui concerne l'équilibre durable entre les besoins des activités socio-économiques du territoire, d'une part et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, d'autre part. La Ville de Moulins regrette l'absence de mesures concrètes relatives à la veille en temps réel de mesures de la qualité de l'eau, à laquelle nous sommes très attachés comme vous le savez, sur l'ensemble du territoire concerné par le SAGE. L'atlas cartographique, accompagnant le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Allier Aval, présente un espace de mobilité optimal ainsi qu'un espace de mobilité maximal impactant une surface importante de la commune de Moulins, qui pourrait entraver le développement du territoire. Il y a aussi le fait de - et ça on a pu s'en rendre compte au cours de la commission - de la grande complexité technique et de l'opacité en termes de communication de l'ensemble des documents relatifs à la gestion de l'eau et la protection des inondations mis en œuvre sur le territoire. De plus, depuis la publication de la directive européenne de lutte contre les inondations et sa déclinaison cartographique à l'échelle de la Ville de Moulins, l'ensemble des documents, relatifs à la gestion de la rivière Allier en cours d'élaboration ou de révision publiés, concourent à un gel anticipé de toute possibilité d'urbanisation des communes traversées dans l'attente de définition d'une stratégie locale de lutte contre les inondations. C'est pour l'ensemble de ces considérations, qu'aujourd'hui, après avoir émis un avis favorable avec des restrictions, nous vous demandons donc d'émettre un avis défavorable.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, Jacques LAHAYE.

MONSIEUR LAHAYE - Par rapport à cette question, qui est une question importante, parce que on est pris dans une double difficulté, si on veut, on sait bien que la richesse en eau c'est une ressource

importante, qu'il y a des difficultés dans la gestion de l'eau. Il y a eu aussi un article qui est paru sur les conséquences des carrières sur le lit de l'Allier et le fait qu'il y ait une réserve naturelle, qui soit proche de chez nous, permet justement de compenser en partie la divagation de l'Allier. Le SAGE est donc un document très important de 380 pages. Moi, je partage cet avis puisqu'effectivement on a voté cette délibération au niveau de Moulins Communauté, mais il y a un certain nombre d'éléments qui sont intervenus depuis. On a eu une réunion du Comité de bassin au niveau de la Préfecture de Clermont-Ferrand. Vous savez que le comité de bassin est géré par la région Centre. C'était la première réunion, qui était décentralisée au niveau de Clermont-Ferrand, où l'on nous a annoncé, pour la première fois je crois, que les digues seraient subventionnées à hauteur de 60% par l'Etat et qu'un premier calcul amènerait à 3 millions d'euros la dépense incombant à la Ville donc, disons, que c'est quelque chose, disons, de provisoire. J'ai posé un certain nombre de questions et les services de l'État, puisqu'on avait demandé en conseil municipal, je ne me rappelle plus la date exacte, je crois que ça date de 2 ans, c'était quand on avait eu la présentation des risques au niveau des inondations, on avait demandé que quelqu'un des services de l'État vienne faire une réunion pour expliquer la logique au niveau des calculs, donc on nous a dit que l'étude au niveau des inondations, qui avait commencé en 2012, serait terminée en mars et qu'elle pourrait être présentée dans les quinze premiers jours d'avril, spécifiquement au niveau de Moulins. On verra après si c'est Moulins Communauté puisque ça touche plusieurs communes. Je pense que c'est une avancée importante et que là il faut faire les choses. Dans ce texte, où on a été un peu pris par l'urgence, parce que je vous rappelle que l'enquête s'arrête le 27 février, moi, j'ai relu le texte et je trouve que le dernier considérant n'est pas très bon. Il serait peut-être mieux d'aménager un peu notre texte et que ce soit un petit peu différent. Je vous le lis rapidement : "Considérant que, du fait d'un territoire déjà exigu, il serait dangereux de limiter les capacités de développement de la Ville de Moulins qui sont déjà très faible". Le terme de "dangereux", à mon avis, est mal choisi parce qu'on est en train de parler de risque d'inondations donc, moi, je proposerais un autre texte puisqu'au-dessus il y a inscrit : "Considérant que le projet de SAGE Allier Aval soumis à enquête publique comporte de réelles incertitudes quant à la constructibilité future de nos secteurs d'urbanisation et la pérennité de l'activité économique". Je proposerai : "Considérant que ces incertitudes, qui pèsent sur le développement de la Ville de Moulins, sont d'autant plus handicapantes que son territoire municipal est déjà très exigu". Je pense qu'il faudrait reformuler le texte pour dire que c'est les incertitudes qui ... alors je relis la dernière phrase : "Considérant que ces incertitudes, qui pèsent sur le développement de la Ville de Moulins, sont d'autant plus handicapantes que son territoire municipal est déjà très exigu".

MADAME GOBIN - Par rapport à cette question, que je trouve d'une réelle importance, je trouve que c'est de notre responsabilité d'élus de donner le feu vert au SAGE pour confier le présent et surtout l'avenir de notre rivière Allier, qui colle si bien à cette carte d'identité de la Ville. L'objectif du SAGE est de trouver un équilibre durable entre les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Il est temps et il est sage, mais c'est l'adjectif là, de concilier le développement économique de Moulins avec les considérations écologiques sur les questions de l'eau, avec la qualité de l'eau, l'état de la pollution, qu'en est-il de l'unité de prétraitements de l'eau notamment de l'eau qui est utilisée à l'hôpital puis rejetée, etc... J'ai envie de dire toutes les questions qui tournent autour de l'eau, qui sont fondamentales. Dans le journal, récemment, celui du 9 février 2015, un article précisait que l'enjeu est de taille quand même par rapport à cette étude, il est important de sécuriser notre alimentation en eau potable, de prévenir les crues et d'empêcher la baisse du niveau des nappes phréatiques. Voilà, une telle décision ne peut se faire qu'après mûres réflexions, en visant surtout le long terme et en tenant compte de toutes les études du SAGE et de celles à venir, ainsi que de la directive du cadre européen de la loi sur l'eau du 23 octobre 2000.

MONSIEUR PLACE - Ça a beaucoup changé depuis, je vous rassure tout de suite ça a beaucoup changé depuis 2013-2014. Vraiment cela a beaucoup changé alors je voudrais juste vous rappeler que le SAGE est un document, dont nous a parlé Jacques, certes important, c'est un "pavé" qui fait un certain nombre de pages, plus de 300 pages, mais sachez que tout ce que vous venez de nous annoncer a été abordé, pas plus tard qu'il y a 2 jours, à Saint-Pourçain, dans le cadre de la CLE. La CLE est la Commission Locale de l'Eau, elle débat justement sur l'avis qu'elle va donner et qu'elle va faire inscrire sur ce fameux SAGE. Tout ce que vous venez de dire, on en aura tenu compte. Je vous avais d'ailleurs dit que je vous donnerai le document sur lequel on a travaillé il y a 2 jours de ça, où tout ce que vous venez de dire a été pris en compte. Par contre, il est vrai que dans le cadre de la loi GEMAPI, on va arriver à des contradictions. Dans le cadre de cette fameuse loi, qui n'est pas encore entièrement applicable puisque tous les décrets ne sont pas sortis, on va vous imposer d'endiguer un cours d'eau tout en respectant le milieu aquatique, alors là, il va falloir me dire comment on fait.

MONSIEUR DELASSALLE - J'étais présent à la Commission où Christian a fait un travail énorme pour essayer de me faire comprendre tout ce que je n'avais pas compris. Il a en partie réussi mais pas totalement parce qu'il y a des informations que nous n'avons pas donc on ne peut pas aller jusqu'au bout et

c'est vrai que ça reste une analyse très complexe si nous voulions tout comprendre. Pour autant, la délibération telle qu'elle est faite, Jacques propose quelque chose et on en a parlé à la Commission, donne l'impression d'un seul coup que ce que nous dit le SAGE on le rejetterait comme tel, ça nous ferait un peu peur, je sais bien et Christian a expliqué que ce n'était pas tout à fait vrai mais c'est l'écriture, ça nous fait un peu peur, ça nous dérange, etc... et comme ça nous dérange, on rejette un peu l'affaire ailleurs en disant ce n'est pas conforme, ce n'est pas ce qu'on veut. Je pense qu'il faut trouver le moyen de dire les choses, il faut peut-être regarder de près, il y a peut-être des choses qu'on peut perfectionner mais il ne faudrait surtout pas laisser penser que c'est un sujet qui nous dérange, que c'est un sujet qu'on ne veut pas maîtriser. Je ne dis pas que c'est le cas mais c'est un sujet crucial, c'est-à-dire que c'est un sujet, qui un jour ou l'autre, nous reviendra, en tant qu'élu, à la face donc on a intérêt de prendre un peu de temps pour trouver la meilleure solution.

MONSIEUR LE MAIRE - Daniel, je ne sais pas si Jacques t'a mis au courant parce que tout ça a été préparé par un conseiller communautaire, qui est Alain DESSERT, qui a très bien expliqué au bureau communautaire les conséquences d'une précipitation menée par, je ne sais plus qui, de faire entériner rapidement quelque chose qui a des conséquences extrêmement graves. Je rejoins, pas forcément sur le diagnostic mais sur les objectifs, Marie-Thérèse même si j'ai compris qu'elle était contre notre délibération de fait et que moi je suis pour la délibération qu'on vous propose. On va voir avec Jacques pour la dernière phrase mais le sujet n'est pas là. Je vous donne un exemple simple. On est tous d'accord pour protéger Moulins des inondations et on est tous d'accord pour protéger les puits de captage de Moulins. C'était l'exemple donnée par Alain, ce n'est pas moi qui l'ai donné et une fois encore je pense que Jacques a creusé avec lui ce point. Si on dit, au titre d'une rivière sauvage qui doit divaguer, on ne protège plus les rives, par définition les puits de captages seront bientôt inexploitable. A ce moment-là, on ira chercher l'eau ailleurs où elle ne sera forcément pas aussi bonne qu'elle ne l'est aujourd'hui puisqu'on a une eau d'une qualité exceptionnelle. On n'est pas du tout à dire qu'on va mettre en péril la protection des habitants de Moulins contre des risques d'inondations, ce n'est pas du tout ça dont il est question ici. On n'est pas du tout en train de dire qu'on ne ferait pas ce qu'il faut pour protéger la qualité de l'eau, c'est l'inverse, c'est-à-dire qu'une conception, lancée à la va-vite et sans expliquer aux populations les conséquences de ce qui est proposé, conduirait à fragiliser nos puits de captage et à fragiliser la protection des habitants, et à ce qu'ils aillent vivre ailleurs, c'est ça qui est expliqué, je parle sous le contrôle de Jacques qui était là. Cela a aussi été expliqué par notre collègue, Alain DESSERT. Il y a eu une précipitation pour le faire donc nous devons délibérer avant le 27 février, c'est pour ça que je vous propose, avant le 27 février donc aujourd'hui, d'émettre un avis défavorable sur le projet de SAGE Allier Aval tel que soumis à l'enquête publique, c'est essentiel qu'on le fasse. Encore une fois, je rends à César ce qu'il doit être à César, ce n'est pas moi qui avait vu le problème, c'est un de nos collègues proche de vous, Alain DESSERT, et ce n'est pas du tout pour diminuer les protections contre les inondations ou la qualité de l'eau. C'est exactement l'inverse, c'est une conception divagante de l'Allier qui entraîne des conséquences extrêmement graves, y compris si cela se fait. D'ailleurs, je vous signale qu'au nom de cette vue-là, on est en train de renchérir le coût de la RCEA et du deuxième pont de 7 millions pour justement permettre à l'Allier de divaguer, etc... peu importe, ça se discute mais, moi, je ne peux pas prendre cet avis. D'ailleurs c'est pour ça que ça a été approuvé à l'unanimité par le bureau sur la présentation de notre collègue, je ne suis pas le meilleur pour vous présenter le projet, encore une fois c'est Alain qui l'a bien étudié. Je vous ai donné 2 exemples de ce qu'il dit où effectivement si vous laissez l'Allier divaguer, c'est sûr qu'on met en péril les choses et donc on vous dit qu'à ce moment-là, il faut aller vivre ailleurs. Comme on ne peut pas prendre cette voie-là, je vous propose de maintenir ce point et encore une fois, ce n'est pas moi qui aie soulevé le problème. Le deuxième point que j'ai eu en écoutant Jacques et j'en suis absolument ravi, j'ai demandé depuis des mois à l'administration qu'elle nous donne les résultats des études qu'elle a lancées, je note que tu les as eues et j'en suis ravi pour toi, j'apprends qu'il faudrait qu'on paye 3 millions pour défendre des digues or on n'a jamais eu le moindre début d'information, tu n'y es pour rien.

MONSIEUR LAHAYE - Je représentais Moulins Communauté au Comité de bassin donc j'ai fait une note immédiatement, je pense qu'il n'y a pas d'assurance complète. Ça a été fait dans une réunion il faut être prudent, c'est pour ça que le vote sur le SAGE est important puisque normalement le but est de voir localement l'application qu'il y aura, or on n'a pas cette assurance-là donc on est plus en position de force en le refusant que de l'accepter maintenant.

MONSIEUR LE MAIRE - Absolument, c'est pour cela que je vous propose ça. Yannick.

MONSIEUR MONNET - Moi, je vous entends, c'est compliqué. La délibération telle qu'elle est formulée, la fin, même la formulation de Jacques n'enlève pas ma gêne. On est plusieurs telle qu'on la lit on la comprend comme ça, je vais faire exprès de forcer le trait, de caricaturer, pour vous montrer ce que ça fait ressortir ces 2 dernières phrases. En gros, on dit : "on ne veut pas du SAGE parce qu'attention ils vont nous dire que certaines zones sont non constructibles et on ne veut pas que certaines zones soient non constructibles", sauf que si certaines sont non constructibles c'est parce qu'elles sont dangereuses donc on dit

qu'on ne veut pas qu'on nous déclare des zones dangereuses même si elles le sont. Et ça, moi, ça me pose un problème. Je vous ai dit, je fais exprès de forcer le trait parce que c'est ce que ça veut dire ces 2 dernières phrases.

MONSIEUR LE MAIRE - Je suis d'accord sur peut-être une mauvaise interprétation de cette phrase, ce n'est pas parce qu'on a des capacités de développement très faibles qu'on doit accepter n'importe quoi, ça c'est évident. On peut d'ailleurs supprimer ce considérant, il y en a suffisamment avant donc on peut l'enlever. Encore une fois, je rassure, alors je ne sais pas si je rassure ou si j'inquiète Marie-Thérèse GOBIN, on ne souhaite pas s'opposer au SAGE tel qu'il est présenté parce qu'il nous protégerait contre les inondations, qu'il protégerait la qualité de l'eau et qu'on serait moins exigeant que le SAGE, on pense qu'il ne prend pas le problème sous le bon angle. Voilà, à partir de là on s'y oppose parce que dans une ville si on laisse divaguer l'Allier on sera face à quelques problèmes. Ce que je vous proposerais, Jacques si tu es d'accord, on supprime la phrase qui présente une ambiguïté, on la supprime et on laisse tous les considérants sauf celui-là et « après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de SAGE Allier Aval tel que soumis à enquête publique ». Qui est contre, qui s'abstient ? Donc pas de vote unanime puisque Marie-Thérèse est contre, ok bien, merci.

En tout cas, Jacques, je souhaite vraiment que l'administration fasse ce qu'elle doit au minimum, c'est de communiquer et pas une fois qu'elle aura pris toutes les décisions, c'est ahurissant que face au lancement d'une enquête publique etc... qu'elle ne donne pas aux élus communication des résultats des études qu'elle a menées depuis des mois.

MONSIEUR LAHAYE - La réunion sur Clermont-Ferrand était une première puisque ça se fait toujours au niveau de la région Centre et ça serait une première sur Moulins par rapport à un débat direct, l'engagement a été pris par Monsieur Jean-Luc GALLAND de la Préfecture de l'Allier.

MONSIEUR LE MAIRE - En tout cas, je te remercie pour les informations, je suis consterné que l'administration fasse à une omerta sur ce sujet.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.212-6 du Code de l'environnement,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement en date du 18 février 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2014 donnant un avis sur le projet de SAGE Allier adopté par la CLE du 19 février 2014, qui avait été transmis au titre de la consultation des personnes publiques associées, avec les réserves suivantes :

- que les préconisations de ce document ne portent pas atteinte aux projets actuels comme futurs d'aménagement et développement raisonnés du territoire,
- que le projet de SAGE Allier Aval ne s'inscrive pas dans une logique de compensation environnementale systématique, à l'échelle de la commune, lors de la réalisation de travaux de création, d'entretien, de pérennisation des infrastructures et ouvrages techniques nécessaires aux populations locales,
- quant à l'enjeu 3, relatif au risque inondation, laissant opposable la cartographie arrêtée par M. le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18/12/2013 qui limite la construction du fait de l'hypothèse de l'effacement des berges, et ce tant que le plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) relevant du TRI (territoires à risques importants) de Moulins n'aura pas été établi,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2014 donnant un avis sur le projet de SAGE Allier adopté par la CLE du 19 février 2014, qui avait été transmis au titre de la consultation des personnes publiques associées, avec les réserves suivantes :

- que les préconisations de ce document ne portent pas atteinte aux projets actuels comme futurs d'aménagement et développement raisonnés du territoire,
- que le projet de SAGE Allier Aval ne s'inscrive pas dans une logique de compensation environnementale systématique, à l'échelle de la commune, lors de la réalisation de travaux de création, d'entretien, de pérennisation des infrastructures et ouvrages techniques nécessaires aux populations locales,
- quant à l'enjeu 3, relatif au risque inondation, laissant opposable la cartographie arrêtée par M. le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18/12/2013 qui limite la construction du fait de l'hypothèse de l'effacement des berges, et ce tant que le plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) relevant du TRI (territoires à risques importants) de Moulins n'aura pas été établi,

Considérant qu'à l'issue de cette période de concertation, le projet a été acté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en date du 3 décembre 2014,

Considérant que depuis le 19 janvier 2015, le dossier est soumis à enquête publique jusqu'au 27 février prochain,

Considérant que le SAGE a un rôle central pour mettre en œuvre la « politique locale » de l'eau et que son objectif est de trouver un équilibre durable entre les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques,

Considérant que le SAGE précise les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés,

Considérant que la ville de Moulins, notamment en sa qualité de producteur d'eau potable, tient à préserver la qualité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés,

Considérant que la ville de Moulins regrette l'absence de mesures concrètes relatives à la veille en temps réel de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire concerné par le SAGE,

Considérant que l'atlas cartographique accompagnant le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Allier Aval présente un espace de mobilité optimal ainsi qu'un espace de mobilité maximal impactant une surface importante de la commune de Moulins (ensemble de la rive gauche de l'Allier, installations sportives, secteurs autour des cours de Bercy, de l'allée des Soupirs, de l'avenue du Général de Gaulle et des quais d'Allier en rive droite de l'Allier) qui pourrait entraver le développement du territoire,

Considérant la grande complexité technique et l'opacité en termes de communication de l'ensemble des documents relatifs à la gestion de l'eau et la protection des inondations mis en œuvre sur notre territoire,

Considérant que depuis la publication de la Directive européenne de lutte contre les inondations et sa déclinaison cartographique à l'échelle de la Ville de Moulins, l'ensemble des documents relatifs à la gestion de la rivière Allier en cours d'élaboration ou de révision publiés, concourent à un gel anticipé de toute possibilité d'urbanisation des communes traversées dans l'attente de définition d'une stratégie locale de lutte contre les inondations,

Considérant que l'application de telles mesures arbitraires alors même que la loi relative à la gestion des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations (GEMAPI) est toujours en cours de discussion parlementaire, mais aussi l'absence, depuis plus d'un an, de communication et d'information par l'Etat quant aux résultats de l'étude de danger des digues malgré les sollicitations régulières à ce sujet, impliquent l'impossibilité de définir de manière prospective une véritable stratégie d'aménagement volontariste,

Considérant que le projet de SAGE Allier Aval soumis à enquête publique comporte de réelles incertitudes quant à la constructibilité future de nos secteurs d'urbanisation et la pérennité de l'activité économique,

Après en avoir délibéré, par 32 voix POUR et 1 CONTRE (Mme GOBIN),

Décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de SAGE Allier Aval tel que soumis à enquête publique.

Délibération n°DCM201511

11. SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

MADAME LEGRAND - La Préfecture, par un courrier en date du 6 juin 2014, nous a informés que le réseau national d'alerte, le RNA, est en rénovation. Le RNA, c'est les sirènes, qui pour la Ville de Moulins, l'une se trouve au-dessus de la Préfecture et l'autre, au-dessus du Centre National du Costume de Scène. Le système d'alerte et d'information des populations, le SAIP, doit remplacer le RNA pour prévenir dans l'urgence les populations de la survenance d'un danger majeur. La Ville de Moulins ne fait pas partie de ces zones d'alerte prioritaires et elle ne fait pas partie des bassins à risques d'inondation rapide ou d'accidents technologiques qui sont retenus dans le cadre du SAIP. La Préfecture nous a fait une proposition, que la commune accepte la cession à titre gratuit des 2 sirènes et se raccorde au SAIP mais cela aurait un coût, entre 7 000 et 21 000 euros par sirène avec en plus les abonnements EDF et toute la maintenance. Il y a une seconde solution, la commune n'accepte pas la cession des sirènes et les sirènes seront démontées par l'Etat. Nous avons rencontré en Préfecture le SIDPC pour présenter notre proposition de non reprise des sirènes le 22 janvier 2015. L'efficacité de l'alerte ne sera pas mise en cause sur notre commune car l'alerte reposera sur d'autres moyens comme l'indique notre plan communal de sauvegarde, que nous améliorons encore en achetant une sonorisation mobile sur véhicule avec la possibilité de diffuser de messages précis tels que "rester confiné", "rendez-vous à tel endroit", etc... Ce seront des messages suivant le risque. Cette délibération vous propose donc que la Ville de Moulins, qui ne fait pas partie des zones d'alerte prioritaires définies par l'État, décide de ne pas se raccorder au SAIP, de ne pas accepter la cession des équipements du RNA et de demander à Monsieur le Préfet de l'Allier de prendre en charge le démontage de ces sirènes.

MONSIEUR LE MAIRE - La cohérence absolue entre la délibération précédente et celle-là, vous saute aux yeux, ça ne vous a pas étonné. On nous dit que les digues sont très faibles et, dans le même temps, on supprime les sirènes. Les mêmes, qui vous disent que les digues sont dangereuses, suppriment les sirènes

pour alerter la population. L'incohérence est un droit constitutionnel, tout homme peut dire un truc et faire l'inverse.

MONSIEUR LAHAYE - Monsieur le Maire, on votera pour bien sûr cette délibération mais je pense qu'il faudra prévoir une prime pour l'agent quand même qui va sortir pour dire à tout le monde qu'il y a un risque et qu'il faut rester confiné.

MADAME LEGRAND - Cher Jacques, ce ne sera pas seulement l'agent parce que si ça arrive la nuit ça sera à la fois l'élu de permanence et l'agent de permanence.

MONSIEUR LE MAIRE - On va acheter un Zodiac pour qu'ils puissent sortir. Vote unanime j'imagine, ok.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le courrier en date du 6 juin 2014 du Service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture de l'Allier,

Vu le plan communal de sauvegarde approuvé par arrêté municipal du 16 Juin 2014 qui :

- regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population,
- détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 18 février 2015,

Considérant que dans son courrier du 6 juin 2014, Monsieur le Préfet de l'Allier informe la Ville de Moulins que :

« Le réseau national d'alerte (RNA), au titre duquel deux sirènes sont installées sur les toits de la préfecture et du quartier Villars devenu le CNCS, est en complète rénovation. Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) qui doit le remplacer est un dispositif qui repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels sont positionnés les moyens d'alertes les plus efficaces eu égard aux circonstances locales.

Son ambition est de prévenir dans l'urgence les populations de la survenance d'un danger majeur (inondation à cinétique rapide ou accident technologique) et de leur indiquer le comportement de sauvegarde qu'elles doivent adopter, dans une zone d'alerte pré-déterminée qui inclut des sirènes et divers moyens d'alerte (panneau à message variable et SMS par exemple).

Le SAIP qui se constitue depuis 2013 dans le département de l'Allier, arrive en phase d'activation. Aussi, le devenir des sirènes du RNA se pose maintenant car votre commune ne fait pas partie des bassins de risque d'inondation rapide ou d'accident technologique, retenus dans le cadre du SAIP.

L'efficacité de l'alerte n'est pas pour autant remise en cause sur votre territoire car l'alerte reposera sur d'autres moyens d'alerte, comme l'automate d'appels de la préfecture et les moyens d'alerte que vous avez recensés dans votre plan communal des sauvegarde.

En outre, le Ministère de l'Intérieur a décidé de vous proposer une cession à titre gracieux des équipements du RNA et vous donne la possibilité de vous raccorder au SAIP ... »,

Considérant que ce raccordement nécessiterait pour la Ville de réaliser des travaux préalables (coût estimé entre 7 000 et 21 000 € par sirène) et que la maintenance serait à la charge de la Ville,

Considérant que l'Etat ne considère pas ce système d'alerte nécessaire sur le territoire de Moulins et stipule que « l'efficacité de l'alerte n'est pas pour autant remise en cause sur le territoire car l'alerte reposera sur d'autres moyens d'alerte, comme l'automate d'appels de la préfecture et les moyens d'alerte recensés dans le plan communal de sauvegarde »,

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde recense plusieurs autres moyens d'alerte et notamment le porte à porte ou boîtage, l'affichage, le téléphone, les médias (radio, presse, internet, télévision), qui permettent une efficacité de l'alerte en cohérence avec les risques locaux inventoriés,

Considérant que la ville de Moulins va compléter ce dispositif d'alerte avec l'acquisition d'une sonorisation mobile sur véhicule,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend note que la Ville de Moulins ne fait pas partie des zones d'alerte prioritaires définies par l'Etat,
Décide de ne pas se raccorder au SAIP,
Décide de ne pas accepter la cession des équipements du Réseau National d'Alerte proposée par M. le Préfet,
Demande à M. le Préfet de l'Allier de prendre en charge le démontage de ces sirènes.

Délibération n°DCM20512

12. PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DEUXIEME ECHEANCE

MADAME LEGRAND - Depuis la directive européenne de 2002, les gestionnaires de voirie, dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules, soit un trafic journalier moyen de 8 200 véhicules, doivent avoir un PPBE, plan de prévention du bruit dans l'environnement deuxième échéance. Les voies concernées sur notre commune sont quais d'Allier, entre la rue Baudin et le pont de fer, le boulevard Ledru Rollin, l'avenue Théodore de Banville et les Cours Vincent d'Indy. Ces données datent de 2004, nous on les trouve un petit anciennes mais bon ce sont les données que l'Etat a retenu. Après il y a des cartes stratégiques de 3 types, A, B et C, mais étant donné qu'aucune habitation, qu'aucun établissement de santé et qu'aucun établissement d'enseignement ne dépasse les valeurs limites de nuisances sonores liées au trafic routier, aucun enjeu particulier sur la commune n'a été révélé. Ce plan de prévention du bruit dans l'environnement doit recenser les actions des 10 dernières années et présenter les actions pour les 5 ans à venir. Vous avez dû remarquer, dans le document qui est joint à la délibération, que nous proposons dans les 5 prochaines années de reprendre tous les comptages sur ces voies concernées parce qu'à priori il y a eu des changements, même si ça n'a pas de conséquences immédiates. On vous propose tout simplement d'approuver ce PPBE deuxième échéance pour la Ville de Moulins tel qu'il est annexé à la délibération. Alors, évidemment, il y aura aussi le même PPBE au niveau du département.

MONSIEUR LE MAIRE - Moi, je suis sidéré que l'Etat considère que sur le début du Quai d'Allier il y a un bruit excessif c'était avant quand il n'y avait pas encore les aménagements. Il ne faudrait pas dire ce qu'on doit faire mais ce qui a été fait depuis, car il y a plus de camions qui passent sur le Quai d'Allier, des déviations ont été faites.

MADAME LEGRAND - C'est pour cette raison que dans le plan, on compte reprendre tous les comptages.

MONSIEUR LE MAIRE - On est tous d'accord, j'imagine, très bien beaucoup de bruit pour rien. Merci Dominique.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la directive européenne 2002/49/CE obligeant les gestionnaires de voirie dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules, soit un trafic journalier moyen de 8200 véhicules jour d'établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2^{ème} échéance,

Vu les articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 18 février 2015,

Considérant que les cartes stratégiques de bruit approuvées par M. le Préfet le 24 juin 2013 permettent d'identifier les voiries dont le niveau sonore dépasse les valeurs limites réglementaires, à savoir pour la commune de Moulins :

- Quai d'Allier (entre la rue Baudin et le pont de Fer)
- Boulevard Ledru Rollin
- Avenue Théodore de Banville
- Cours Vincent d'Indy,

Considérant qu'aucune habitation, aucun établissement de santé et aucun établissement d'enseignement ne dépassent les valeurs limites de nuisances sonores liées au trafic routier,

Considérant qu'aucun enjeu particulier sur la commune n'a été relevé,

Considérant que la ville de Moulins a élaboré un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2^{ème} échéance,

Considérant que le PPBE a été mis à la consultation du public du 15 octobre 2014 au 15 décembre 2014,

Considérant que les citoyens avaient possibilité de consulter le projet de PPBE et de consigner leurs remarques en version papier, à l'Hôtel de Ville de Moulins,

Considérant qu'aucune remarque sur le Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement n'a été formulée lors de cette consultation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2^{ème} échéance de la ville de Moulins tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération n°DCM201513

13. CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

MONSIEUR LUNTE - Par cette délibération, nous vous proposons de se mettre en contact avec la FREDON Auvergne, c'est encore magnifique comme terme, c'est la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles. C'est un organisme à vocation sanitaire, qui propose aux collectivités territoriales de s'engager dans une charte d'entretien des espaces publics. C'est un enjeu très louable, que je soutiens de tout cœur, de réduire la quantité de produits phytosanitaires, avec l'aide de la FREDON, à laquelle nous adhérons. Nous allons mettre en place cette charte, d'abord pour atteindre le niveau 1, avec les 5 tirets que vous voyez énoncés au considérant n°6. Comme si ce n'était pas assez valorisant en soi, nous aurons même droit à un label une fois que les objectifs de cette charte seront atteints. Encore une fois, l'objet est vraiment de réduire au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires au sein de nos services techniques. Cet accompagnement de nos agents coûte 700 euros, ce n'est pas une participation financière importante pour l'obtention de cette charte.

MONSIEUR LE MAIRE - D'accord, unanimité, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUNTE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 18 février 2015,

Considérant que la Ville de Moulins tient à préserver l'environnement,

Considérant que la FREDON Auvergne (Fédération Régionale Défense contre Organismes Nuisibles), organisme à vocation sanitaire, propose aux collectivités territoriales de s'engager dans une charte d'entretien des espaces publics,

Considérant que l'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines,

Considérant que cette charte se décline en différents niveaux,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite s'engager dans le niveau 1 de la charte,

Considérant que le niveau 1 vise principalement à :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur
- Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires,
- Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements,
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives,

Considérant que la FREDON Auvergne accompagne la collectivité en réalisant un véritable suivi de la collectivité, incluant un audit des pratiques phytosanitaires et une rencontre technique avec les agents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les termes du niveau 1 de cette charte, et participe financièrement à hauteur de 20 % (soit un montant de 700 €), pour l'accompagnement décrit ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'entretien des espaces publics de niveau 1 telle qu'annexée à la présente délibération,

Dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM201514

14. MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES - AVENANT N°2 AU MARCHE N°11010 RISQUES STATUTAIRES

MONSIEUR PLACE - Cette délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant

n°2 au marché d'assurance maladie concernant notre personnel avec le titulaire SOFCAP, qui est un courtier de la CNP. Etant entendu qu'une proposition tarifaire avait été émise par cette société et que pour la dernière année du contrat, elle demandait à ce qu'on porte le taux de cotisation à 7,60% de l'assiette de la masse salariale au 1er janvier et d'impacter le niveau des prestations de différents risques. Je vous rappelle que le taux de cotisation était de 7,11% en 2012, 7,39% en 2013 et 7,59% en 2014.

MONSIEUR DELASSALLE - On en a parlé deux fois donc on ne va pas revenir sur la raison de la délibération si ce n'est que ça nous a amené à se poser une question supplémentaire au passage c'est de voir s'il y avait beaucoup d'agents malades et si ça posait énormément de soucis dans cette collectivité. J'ai été un peu surpris, je ne suis pas allé chercher la moyenne en France, par le nombre de jours de maladie qui nous a été indiqué par an.

MONSIEUR LE MAIRE - 8 000 jours, c'est bien cela. Je croyais pourtant que c'était ça le début de l'intervention Daniel.

MONSIEUR LESAGE - Je vais vous donner 2 chiffres. Le taux d'absentéisme pour la collectivité de Moulins, c'est près de 10%, on est proche de la moyenne au niveau des collectivités. Dans le privé, le taux d'absentéisme est à peine de 3%.

MONSIEUR DELASSALLE - Que dois-je en déduire ?

MONSIEUR LESAGE - Ce que vous voulez.

MADAME TABUTIN - Ce que je peux aussi amener comme information c'est qu'on a des maladies de longue durée et de graves maladies, ce qui fait que forcément ça augmente le nombre de jours, ça ne veut pas dire qu'il y a plus de personnes mais on a des personnes qui sont gravement malades, voilà ça n'explique pas tout mais en tout cas, ça explique ce taux un peu élevé.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, j'imagine qu'on est tous d'accord, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire, notamment en ce qui concerne la souscription des marchés,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

Vu les articles 20 et 118 du Code des Marchés Publics relatif à la passation d'avenants,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés d'appel d'offres ouvert relatif aux prestations de services d'assurances pour les besoins de la ville de Moulins et notamment le marché n°11010 risques statutaires,

Vu le marché n°11010 risques statutaires conclu au 1er janvier 2011 et dont le terme est fixé au 31 décembre 2015,

Vu la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2011 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°11010 risques statutaires portant le taux de cotisation à 7,11% de l'assiette de la masse salariale au 1^{er} janvier 2012, à 7,39 % de l'assiette de la masse salariale au 1^{er} janvier 2013 et à 7,59 % de l'assiette de la masse salariale au 1^{er} janvier 2014,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 12 février 2015,

Vu l'avis de la commission Activités Économiques et Finances réunie le 17 février 2015,

Considérant qu'une proposition tarifaire a été émise par la société SOFCAP ayant pour objet, pour la dernière année du contrat, de porter le taux de cotisation de 7,59 % à 7,60 % de l'assiette de la masse salariale au 1^{er} janvier 2015 et d'impacter le niveau des prestations de différents risques,

Considérant qu'il convient d'établir un avenant n°2 au marché n°11010 conclu avec la société SOFCAP, courtier gestionnaire du contrat pour le compte de la CNP,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°2 au marché n°11010 portant le taux de cotisation à 7,60 % de l'assiette de la masse salariale au 1^{er} janvier 2015 et portant les indemnités journalières pour les risques maladie ordinaire, longue maladie et longue durée à hauteur de 85 %,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché n°11010 avec la société titulaire SOFCAP, courtier gestionnaire du contrat pour le compte de la CNP,

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°DCM201515

15. MARCHES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

MONSIEUR PLACE - Nous vous demandons dans cette délibération d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour les marchés de prestations d'assurance. Ce groupement de commandes se fera avec la Communauté d'Agglomération de Moulins et le CCAS de Moulins. Pour cela, nous vous proposons les candidatures de votre serviteur en qualité de titulaire et de Dominique Legrand en qualité de suppléante.

MONSIEUR LE MAIRE - Vote unanime, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article 8 du code des marchés publics relatif au groupement de commandes,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 désignant les membres de la commission d'appel d'offres,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 17 février 2015,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Moulins, le CCAS de Moulins et la Ville de Moulins ont des besoins similaires en matière de prestations d'assurance et que leurs contrats actuels arrivent à échéance au 31 décembre 2015,

Considérant qu'afin de faciliter la gestion de la consultation de marchés de prestations d'assurance, de permettre des économies d'échelle ainsi que la mutualisation des procédures de passation des marchés, il est opportun de passer un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Moulins, le CCAS de Moulins et la Ville de Moulins,

Considérant que les membres du groupement doivent signer une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement, la composition de la commissions d'appel d'offres et engageant chaque membre du groupement à signer le(s) marché(s) avec le(s) cocontractant(s) retenu(s),

Considérant que le coordonnateur du groupement sera la Ville de Moulins,

Considérant que la commission d'appel d'offres du groupement est composée, avec voix délibérative, d'un représentant des Commissions d'Appel d'Offres, ou son suppléant, de chaque membre du groupement désigné par leur organe délibérant,

Considérant la candidature de Christian PLACE, en qualité de titulaire et de Dominique LEGRAND, en qualité de suppléant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés de prestations d'assurance,

Procède, par vote à bulletin secret à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, membres de la commission d'appel d'offres de la Ville de Moulins pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à la séance : 30

Nombre de Conseillers Municipaux munis d'un pouvoir : 3

Suffrages exprimés : 33

Dont abstentions : 0

Majorité absolue : 17

ONT OBTENU :

Christian PLACE : 33 VOIX

Dominique LEGRAND : 33 VOIX

Christian PLACE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est désigné comme délégué titulaire pour représenter la Ville de Moulins au sein de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes, et Dominique LEGRAND, comme déléguée suppléante.

Délibération n°DCM201516

16. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS - CREATION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE : DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DE VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES

MONSIEUR LUNTE - Afin que nous puissions nous développer de manière durable, il faut faire en

sorte que tout le territoire soit bien équipé d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de voitures électriques ou hybrides rechargeables. C'est la Communauté d'agglomération qui doit s'en occuper et va acquérir cette compétence, c'est une nouvelle compétence facultative, ça veut dire une évolution du statut de la Communauté d'agglomération et en tant qu'adhérent à cette Communauté d'agglomération, nous, Ville de Moulins, nous avons donné un avis favorable à cette évolution statutaire.

MADAME GOBIN - Bien sûr je vote contre parce que d'où vient cette source d'énergie électrique, d'une centrale nucléaire donc je vote contre. Quand elle viendra d'une autre source d'énergie non polluante je voterais pour.

MONSIEUR PLACE - On va circuler en voiture fonctionnant au mazout alors.

MONSIEUR LE MAIRE - Vous votez contre cette délibération, donc il y a-t-il d'autre vote contre ? Ok, vous votez pour alors Jacques, Daniel, ... très bien merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUNTE*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-20 relatif aux modifications statutaires,

Vu l'article 57 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », confiant la compétence du déploiement d'infrastructures publiques de recharges aux communes en insérant dans le Code Général des Collectivités Territoriales, un article L2224-37 ainsi rédigé :

« Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant les compétences en matière d'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre [...], aux autorités organisatrices des transports urbains mentionnées à l'article 27-1 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs »

Vu la délibération de Moulins Communauté en date du 19 décembre 2014, donnant un avis favorable sur l'évolution des statuts communautaires en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé : « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaire à l'utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables »,

Vu le courrier de Moulins Communauté en date du 5 janvier 2015 signalant que la Ville de Moulins dispose d'un délai de trois mois pour que le conseil municipal se prononce sur cette évolution statutaire,

Vu l'avis de la commission Activités économiques et finances réunie le 17 février 2015,

Considérant que sur le fondement de l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service de création et d'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables est en principe dévolu aux communes mais peut être transféré à Moulins Communauté,

Considérant qu'afin de faciliter l'émergence de l'électro mobilité à l'échelle du territoire communautaire, Moulins Communauté entend travailler à la mise en place d'infrastructures de recharge, accessibles au public, qui permettront de recharger les véhicules électriques,

Considérant que Moulins Communauté propose de prendre la compétence facultative, par modification de ses statuts, pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Considérant que la délibération de Moulins Communauté est transmise aux conseils municipaux des communes membres, aux fins d'approbation par délibérations concordantes, selon les règles de la majorité qualifiée des communes membres à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population,

Après en avoir délibéré, par 32 voix POUR et 1 CONTRE (Mme GOBIN),

Donne un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé : « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaire à l'utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables »,

Dit que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

Délibération n°DCM201517

17. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOULINS

MONSIEUR PLACE - Nous allons vous proposer une liste de candidatures pour appartenir à cette commission, nous allons donc procéder à la désignation des délégués à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de charges, la CLETC comme on dit vulgairement. Pour cela, nous allons vous proposer les candidatures de Nicole Tabutin, Dominique Legrand, Christian Place, Jean-Marie Lesage, Cécile de Breuvand, Nathalie Martins, Bernadette Rondepierre et Jacques Lahaye.

MONSIEUR LE MAIRE – Nous allons maintenant procéder aux votes à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts relatif, notamment, à la commission chargée d'évaluer les transferts de charges et à la détermination de l'évaluation des transferts de charges,

Vu le courrier du 10 décembre 2014 de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS relatif à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 17 février 2015,

Considérant que la Ville de Moulins dispose de 8 sièges à ladite commission,

Considérant les candidatures de :

- Nicole TABUTIN,
- Dominique LEGRAND,
- Christian PLACE,
- Jean-Marie LESAGE,
- Cécile DE BREUVAND,
- Nathalie MARTINS,
- Bernadette RONDEPIERRE,
- Jacques LAHAYE,

Il est procédé à la désignation des délégués à la commission locale d'évaluation des transferts de charges, par votes à bulletins secrets à la majorité absolue,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

ONT OBTENU :

| | |
|--------------------------|---------|
| Nicole TABUTIN : | 33 VOIX |
| Dominique LEGRAND : | 33 VOIX |
| Christian PLACE : | 33 VOIX |
| Jean-Marie LESAGE : | 33 VOIX |
| Cécile DE BREUVAND : | 33 VOIX |
| Nathalie MARTINS : | 33 VOIX |
| Bernadette RONDEPIERRE : | 33 VOIX |
| Jacques LAHAYE : | 33 VOIX |

Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Christian PLACE, Jean-Marie LESAGE, Cécile DE BREUVAND, Nathalie MARTINS, Bernadette RONDEPIERRE et Jacques LAHAYE sont désignés comme représentants du conseil municipal de la Ville de Moulins pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Délibération n°DCM201518

18. DON A UN EQUIPAGE PARTICIPANT A UN RAID DANS LE DESERT

MONSIEUR BENZOHR - L'équipage de l'Association Les Bourbonnais du Désert part faire le Raid 4L Trophy. Alors c'est une action humanitaire, sportive et solidaire pour emmener des fournitures scolaires du côté de Marrakech au Maroc. C'est des jeunes étudiants qui partent en 4L de Moulins jusqu'à Marrakech, il y a plus de 6 000 kilomètres à parcourir. Ils nous ont sollicités pour les soutenir et nous avons répondu favorablement en leur donnant des fournitures scolaires, un petit clin d'œil à Jean-Michel. En contrepartie, l'équipage de Justin et Morgan s'engage à mettre des encarts publicitaires aux couleurs de notre Ville sur leur 4L, notre Ville devient ainsi partenaire officiel de l'équipage. Il vous est demandé d'autoriser le don à l'Association et pour cela je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat.

MONSIEUR LE MAIRE - C'est un équipage de Bouge Toi Moulins. Bouge Toi Moulins se bouge jusqu'au Maroc, super, et les élus restent là. Bien, donc on est tous d'accord et on leur souhaite bonne route.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur BENZOHRA**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu le courrier de l'Association Les Bourbonnais du Désert, Bouge Toi Moulins reçu en mairie le 10 février 2015,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 17 février 2015,

Considérant que le Raid 4L TROPHY™ est une aventure humaine, sportive et solidaire pour les étudiants âgés de 18 à 28 ans, les équipages embarquent à bord de leur 4L du matériel et des fournitures scolaires destinés aux enfants les plus démunis du Maroc et parcourront 6000 km de route et de piste à travers la France, l'Espagne et le Maroc, avec en ligne de mire l'arrivée à Marrakech,

Considérant que l'Association Les Bourbonnais du Désert, Bouge Toi Moulins domiciliée PIJ de MOULINS, Place de l'Hôtel de Ville à Moulins, a sollicité la Ville de Moulins pour l'attribution d'une subvention sous forme de prestations en nature à savoir la remise de fournitures scolaires,

Considérant que l'équipage s'engage à mettre des encarts publicitaires aux couleurs de la Ville de Moulins sur son véhicule, la ville devenant ainsi un partenaire officiel de l'équipage,

Considérant que la Ville de Moulins a décidé de répondre favorablement à cette action humanitaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de donner à l'association Bourbonnais du Désert, Bouge Toi Moulins des fournitures scolaires d'une valeur de 400 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat tel que joint à la présente délibération,

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°DCM201519

19. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME TABUTIN - C'est une délibération qui vous est présentée régulièrement. Ce tableau des effectifs doit être actualisé en raison de certains mouvements et avancements du personnel dans le cadre de leur évolution professionnelle donc nous décidons la création de postes budgétaires, il s'agit de 5 postes d'adjoint technique de 2ème classe.

MONSIEUR DELASSALLE - Ce n'est pas sur la délibération que j'interviens mais ça se raccroche à cette délibération. Je n'étais pas à la commission, je m'en excuse, j'aurais pu le faire là mais on se rattrape comme on peut au moment opportun. Ce que cette délibération nous amène, c'est qu'il y a des effectifs et il y a des instances paritaires. Lorsque l'on regarde les choses, nous n'avons jamais été jusqu'au bout de notre pensée et de notre demande donc dans ces instances paritaires nous ne sommes pas représentés et bien que, si ma mémoire est bonne, il y a au moins cinq ou six élus dans chacune des instances donc je pense que nous aurions tout à fait notre place dans ces instances paritaires. Voilà ma proposition, ce n'est pas dans cette délibération, je vous en fais part comme je sais que ça va attirer totalement votre attention, la prochaine fois vous allez revenir avec une proposition qui nous conviendra.

MONSIEUR LE MAIRE - Cher Daniel, cher Monsieur DELASSALLE, comment c'était tout à l'heure ? Cher Monsieur PERISSOL.

MONSIEUR DELASSALLE - Il faut bien rire de temps en temps.

MONSIEUR LE MAIRE - Si ça te fait rire, c'est parfait mais je ne me suis pas marré complètement mais ce n'est pas grave, allez c'était une boutade, bon, on en reparle.

MONSIEUR DELASSALLE - Très bien, merci.

MONSIEUR LE MAIRE - Alors quand même sur cette délibération il faut voter, qui est contre, qui s'abstient, unanimité.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame TABUTIN**,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations des 26 septembre 2002, 13 décembre 2002, 28 mars 2003, 27 juin 2003, 26 mars 2004, 25 juin 2004, 24 septembre 2004, 24 juin 2005, 30 septembre 2005, 9 décembre 2005, 23 juin 2006, 11 décembre 2006, 14 décembre 2007, 8 février 2008, 11 avril 2008, 27 juin 2008, 19 décembre 2008, 27 février 2009, 26 juin 2009, 10 décembre 2009, 28 juin 2010, 10 décembre 2010, 30 juin 2011, 08 décembre 2011, 23 février 2012, 28 juin 2012, 13 décembre 2012, 28 mars 2013, 26 juin 2013, du 26 septembre 2013, du 27 juin 2014 et du 03 octobre 2014 modifiant le tableau des effectifs,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 16 février 2015,

Considérant que le tableau des effectifs doit être actualisé en raison de certains mouvements et avancements du personnel dans le cadre de leur évolution professionnel,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la création des postes budgétaires suivants :

FILIERE TECHNIQUE

- 5 postes d'adjoint technique de 2ème classe

Délibération n°DCM201520

20. AVIS EN VUE DE L'APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION

MONSIEUR LE MAIRE - Nous avons la délibération portant avis sur le projet de schéma de mutualisation des services. Vous vous rappelez que la Communauté d'Agglomération, en décembre, a arrêté un projet de schéma, que chacune des 26 communes est invitée à délibérer sur un projet de schéma de mutualisation et nous aurons un vote sur ce qu'il sera appelé, à ce moment-là, le projet mais pour en faire le schéma de mutualisation lors de notre prochain Conseil Communautaire de fin mars. A partir de ce moment-là, chaque commune dira si elle compte ou non faire appel à tel ou tel service commun qui serait créé et chaque commune dira si elle compte ou non proposer le transfert de personnel pour constituer ces services communs. D'ailleurs, la CLETC, dont on a parlé juste avant, sera amenée à examiner les conséquences pour chaque commune du transfert ou non de personnel pour le compte de la Communauté d'Agglomération évidemment. Nous vous proposons ce schéma. Je rappelle ici que le but, tant à la Communauté d'Agglomération qu'à la Ville, n'a jamais été de forcer à ce qu'il y ait beaucoup de services communs créés, beaucoup de mutualisation, que c'est une invitation très forte de l'État et du gouvernement puisqu'il a prévu qu'il y ait une incitation financière mais je l'ai dit et je le redis, je ne pense pas qu'on doive mutualiser pour avoir ou pour optimiser une incitation financière, à savoir une moindre baisse de la DGF à la Communauté d'Agglomération et dans les villes qui auront transféré. Je pense qu'il faut le faire si on pense qu'on aura des services de meilleure qualité et si c'est une bonne chose à la fois pour la Communauté d'Agglomération et pour les communes. Le projet de schéma, qui vous est présenté aujourd'hui, ne comporte qu'un cadre. Il sera ou non utilisé par la Communauté d'Agglomération et pour les communes pour remplir ce cadre ou non. Donc aujourd'hui on définit simplement un cadre qui rend possible la mutualisation, ce qui sera fait par la Communauté d'Agglomération et par les communes pour construire, concrétiser, mettre en œuvre cette mutualisation fera l'objet d'autres débats dans les communes et à la Communauté d'Agglomération.

MONSIEUR MONNET - Je vais vous expliquer très rapidement pourquoi on votera contre cette délibération. Le problème n'est pas d'être pour ou contre la mutualisation, nous, notre problème n'est pas celui-là, vraiment on pense que vous prenez les choses totalement à l'envers. La mutualisation, c'est un outil, ce ne peut pas être un objectif en soi. La mutualisation, ça peut être quelque chose de bien ou de néfaste, ça peut être moins de services à la population, moins de personnel ou plus d'efficacité dans les services. C'est pour ça que je dis que ce n'est qu'un outil, c'est quand ça devient un objectif que là ça devient dangereux. Avant de savoir si l'on mutualise, il aurait d'abord fallu faire un vrai état des lieux de nos besoins en mutualisation. Vous proposez d'abord le cadre et après vous dites "on verra ce qu'on met à l'intérieur" mais non, on pense que c'est l'inverse qu'il faut faire, c'est d'abord étudier s'il y a des besoins en mutualisation, qu'est-ce qu'on peut mutualiser et après on pose le cadre mais, vous, vous faites l'inverse, vous en faites un objectif plutôt que d'en faire un moyen, c'est ça qui pose problème, c'est pour cela qu'on n'est pas favorable parce que dans cette logique là ça sous-entend un mauvais principe qui ne va pas dans le sens de meilleurs services puisqu'on ne sait pas ce qu'on peut mutualiser encore.

MONSIEUR LAHAYE - Je partage complètement l'avis de Yannick, je rajouterai simplement qu'on a une piste qui est très importante à prendre, c'est la mutualisation des commandes à mon avis. On a vu l'exemple de la commande groupée au niveau des assurances entre Moulins Communauté et Moulins, on aurait pu l'étendre à d'autres communes, le mettre en place, mais on peut imaginer aussi des commandes sur un certain nombre d'objectifs. Par exemple au niveau numérique, sur l'enseignement, on pourrait avoir un groupement de commandes qui permette au niveau de Moulins Communauté de présenter un projet ambitieux et d'avoir peut-être des aides qu'on n'aurait pas séparément, ou en tout cas que les communes

rurales ne pourraient pas avoir. Travailler ensemble, à mon avis, ça passe par là aussi et ça me paraît tout à fait important.

MONSIEUR LE MAIRE - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vais vous dire mes chers collègues, je déplore la politisation de ce sujet. Nous avons tenu deux Conseils des Maires, nous l'avons évoqué lors de plusieurs séances de bureau. Il y a eu beaucoup de discussions extrêmement intéressantes et qui ont toujours été conclues par un consensus. J'ai lu, comme vous, des interventions très fortes sur des blogs où un ancien maire a stigmatisé celui qui lui avait succédé au cas où il serait dans la mutualisation. Je note, alors qu'il y avait un consensus très serein pour avancer, vous êtes tenus de vous distancer par rapport à cette mutualisation, je trouve ça extrêmement dommage. Il n'y a évidemment pas d'objectif, nous sommes obligés et vous le savez parfaitement. Celui qui veut faire un objectif de la mutualisation, c'est le gouvernement alors ce n'est pas moi, c'est le gouvernement que vous soutenez qui veut faire un objectif de la mutualisation. Cela étant dit, je dois à la vérité dire que le prédécesseur avait aussi commencé dans cette voie en disant "Regarder je ne vous impose pas de mutualiser mais regarder ce qui peut être fait pour diminuer vos coûts de fonctionnement", ce qui, pour nous, se traduit par "en augmentant votre investissement sans augmenter vos impôts" donc j'applique strictement ce qui est proposé, non pas pour en faire un objectif, mais pour fixer un cadre en disant : "voilà si on mutualise demain", je répète : "si on peut le faire sur les différents secteurs", cités dans le schéma qu'on vous propose. On ne peut évidemment pas, et on l'a parfaitement explicité dans le dernier conseil communautaire, je crois que tu n'y étais pas Yannick, où ça a été donné, on ne peut pas faire aujourd'hui l'état des lieux que tu donnes puisque pour le faire il faut savoir ce que les communes veulent qu'on crée en services communs, que d'autres communes disent si elle veulent ou non transférer du personnel et que c'est en fonction de ça qu'on pourra faire un état. L'exemple a été très bien donné, très bonne illustration, par nos collègues de Bressolles et d'Avermes sur la suppression par l'Etat au 1er juillet de cette année 2015 de l'instruction des droits des sols, c'est-à-dire l'instruction des permis de construire, qui se faisait toujours par l'État pour certaines communes. L'Etat a dit : "Au 1er juillet, débrouillez-vous". A partir de ce moment-là, on a cru assez simplement que nous allions créer un service commun d'instruction du droit des sols à la Communauté d'Agglomération, sauf que, ce que je peux très bien comprendre par ailleurs, le département ayant créé lui-même une agence pour faire ça, on ne sait pas si les communes vont venir d'un côté ou de l'autre. J'ai noté avec bonheur les déclarations du président de l'agence, créée par le Conseil Général, qui a dit que son objectif était les communes qui n'appartenaient pas à une Communauté d'Agglomération, ce qui pourrait laisser penser, mais on est à quelque chose qui date de 8 jours seulement, que les communes de Moulins Communauté, qui n'ont pas de services d'instruction, c'est-à-dire en gros aujourd'hui 23 communes, feraient appel à cela mais j'entends encore le vérifier. C'est l'œuf qui pond la poule ou la poule qui pond l'œuf, si vous me permettez de comparer le droit des sols à un petit poussin, je ne suis pas sûr qu'il en sortira un mais ce n'est pas grave, donc sur cet exemple très concret, qui est le plus simple, je ne vois pas comment on peut avancer sans aller voir les communes en disant : "voilà on a l'intention ou on envisage de créer un service d'instruction commun du droit des sols, êtes-vous partant ou n'êtes-vous pas partant ?". Une fois qu'on saura si les communes sont partantes, on ira revoir les 3 communes instructrices en disant : "vous avez du personnel qui instruit ce droit des sols, est-ce que vous êtes d'accord pour le transférer ou non ?". On ne sait pas faire autrement. Tout ça marchait très bien, il n'y avait pas un mot, on en avait discuté à 2 réunions des maires, tout ça avançait bien, et puis vous avez vu un ancien maire, qui met son successeur en demeure de refuser qu'il y ait une mutualisation. Depuis un ensemble de conseillers, qui n'ont rien avoir avec cela sauf qu'ils sont dans le même parti, se sentent obligés de prendre des positions et de décliner les mots que vous avez entendus, c'est dommage. Cela étant dit, on n'a pas le choix, on est obligé de faire un schéma de mutualisation, on verra après ceux qui ne veulent pas y aller et qui n'iront pas, peut-être qu'on constatera que parce qu'un ancien maire a fait les "gros yeux" en disant : "ce n'est pas possible ça, vous allez priver les habitants de ma commune de services". Vous avez lu son blog, on retrouve d'ailleurs un certain nombre d'arguments ici. A ce moment-là, alors qu'il a voté à Paris à l'Assemblée, il a voté la loi sur la mutualisation, sur les services communs, ici pour des raisons purement politiciennes, d'amertume personnelle, il est contre, ça, ça le regarde. Ce qui est dommage c'est que politiquement ceux qui sont dans le même parti se croient obligés d'être contre ça alors que c'est d'une banalité à faire pleurer une huitre et que si nous ne mutualisons pas nous n'aurons pas, comme vous l'avez vu tout à l'heure dans la présentation, ça aussi il faut le dire à nos concitoyens, si on ne mutualise pas autant que la moyenne des agglomérations, ça n'est pas un 1,5 millions de baisse de dotations en 2017 que nous aurons mais 2 ou 2,5 millions. Ça n'est pas pour la Communauté d'Agglomération 1,7 millions de baisse de dotations en 2017 qu'elle aura, ça sera 2 ou 2,5 millions mais on aura fait de la politique. Voilà donc il y a aucun objectif, moi, je ne dis pas du tout qu'il faut aller pour mutualiser, simplement j'applique la procédure qui est donnée, qui est qu'avant nous devons fixer un schéma, discuter avec chaque commune pour voir ce qu'elle veut voir créer comme service commun et ce que d'autres sont prêtes à transférer, c'est tout. Alors moi, je vous conseille, en tout cas de ce côté-là, de ne pas politiser un sujet qui est un vrai sujet et où je suis d'accord avec Jacques, dont on peut faire le meilleur ou le pire donc je vous propose de faire le meilleur voilà. Daniel, tu veux vraiment revenir dessus ? Tu veux qu'on te donne le contenu du blog ?

MONSIEUR DELASSALLE - A la fin du conseil nous faire cela, écoutez...

MONSIEUR LE MAIRE - Mais ce n'est pas nous qui le faisons, c'est extraordinaire vous votez contre mais après avoir dit pour l'un qu'on confond l'avant, l'après et tout, pourquoi vous nous faites ça ? C'est quand même vous qui avez pris l'initiative.

MONSIEUR DELASSALLE - Puis-je répondre ?

MONSIEUR LE MAIRE - Bien entendu.

MONSIEUR DELASSALLE - Je ne pense pas que nous ayons pu laisser entendre que nous étions contre la mutualisation, nous pensons que la mutualisation est un outil qui peut permettre aux uns et aux autres d'avancer d'une autre manière et peut sans doute être source d'économie, voilà sur ce point-là. Deuxième chose, je ne vais plus, je ne vais pas, je ne lis pas et je ne vais chercher aucune consigne ni aucun conseil chez un ex Maire d'Yzeure qui est encore député.

MONSIEUR LE MAIRE - Je ne sais pas pourquoi vous pensez que c'était l'ancien Maire d'Yzeure. Il n'y a vraiment que toi qui as pu faire un lien auquel je ne pensais pas !

MONSIEUR DELASSALLE - Mon cher Monsieur, il y aurait vraiment que moi qui aurais pu penser à cela. Ça c'est sûr, eh bien j'y ai pensé, je vous le dis tout simplement que ça n'est pas le cas. Je vais vous dire pourquoi, j'étais au dernier conseil communautaire mais en tant que spectateur.

Interventions hors micro.

MONSIEUR DELASSALLE - Il y a trois sièges au conseil communautaire, je n'allais pas m'asseoir par terre pour ne pas être assis à côté de lui. J'étais aussi à côté de Marie-Thérèse qui n'a pas pu siéger. Bon, je reviens à ce que je disais. Vous avez évoqué le même maire dont je vais parler c'est-à-dire celui de Bressolles. Le Maire de Bressolles m'a paru être quelqu'un qui avait beaucoup travaillé sur le sujet. D'ailleurs, c'est lui qui a attiré mon attention parce qu'il a dit 2 choses. La première, il a dit qu'effectivement il y avait eu beaucoup d'informations de données, y compris par un cabinet et puis la seconde chose, il a dit : "Écoutez, je ne sais toujours pas de quoi on parle, de quoi on veut parler et des propositions qui existent". C'est cela, ce n'est pas CHAMBEFORT mon cher ami, c'est lui qui a forgé mon opinion ce jour-là.

MONSIEUR LE MAIRE - Daniel, je te le dis, ce n'est pas ça qu'il a dit sur le sujet dont il a la responsabilité. René MARTIN est président de la commission en charge justement de l'urbanisme donc des droits d'instruction et des droits du sol. Le pauvre, il a fait un tour des communes, il s'est donné un mal de chien et effectivement aujourd'hui, il ne sait pas ce qu'il va se passer parce qu'il y a une construction, que j'ai citée et que je respecte, concurrente donc il ne peut pas concrètement dire : "je vais créer un service commun et je vais le dimensionner de telle manière", puisqu'il ne sait pas les communes qui viennent et il le sait encore moins si on ne dit pas avant le prochain conseil du 27 mars qu'on peut mettre l'urbanisme à l'intérieur de ce qui peut être mutualisé. Pour aider René MARTIN à ce qu'il y voit plus clair, il faut absolument que tu votes pour, pour que l'urbanisme puisse être mutualisable et qu'en fonction de ça, il puisse, avec nous, faire le tour de toutes les communes et dire que maintenant on est à la veille de passer à l'acte. Sur les 23 communes, Moulins ira transférer du personnel pour le faire parce que, nous, on l'a dit. Concrètement sur les communes qui n'ont pas d'instruction, il y a en 10, 20 ou 23 qui feront appel aux services communs et pour finir, parmi les communes qui ont du personnel, il y en a 1 ou 2 qui transféreront ce personnel ou non. Donc René, ce n'est pas du tout le débat sur la mutualisation qu'il ne voit pas clairement, c'est concrètement sur son secteur il ne peut pas y voir clair tant qu'on n'a pas, ici comme dans les autres communes, fixé un cadre et qu'on puisse à partir de ce cadre, qui nous autorise, à ouvrir des discussions avec chaque commune. Encore une fois, le projet qu'on fait, et vous le savez parfaitement, n'impose rien, ni à la communauté de créer des services communs, ni aux communes de transférer. Il faut bien un cadre qui permette de dire, oui ou non est-ce qu'on peut envisager de créer un service commun et oui ou non est-ce que vous transférez du personnel ? C'est ça la voie donc ce n'est pas du tout quelque chose qui va contraindre soit la Communauté d'Agglomération, soit une commune mais c'est quelque chose qui permet d'ouvrir un cadre de discussion. Évidemment, nous aurons et nous vous ferons une présentation des impacts, etc... mais une fois qu'on en saura un peu plus, on ne peut pas le faire aujourd'hui. L'exemple typique est celui justement que tu donnes et qu'a donné René. Voilà mes amis, Stefan tu voulais dire un mot et après on votera.

MONSIEUR LUNTE - Juste un mot, je me permets de dire cela parce qu'on parle du coefficient de mutualisation des services, qui du côté du budget est évidemment très important mais je voudrais quand

même revenir à l'argument de Yannick MONNET disant qu'il manque un état des lieux. Pour moi, le principal, celui qui compte vraiment, c'est la volonté des uns et des autres. Ça, on ne peut l'obtenir qu'une fois qu'on a créé un cadre large, à partir du moment où l'on peut discuter avec les communes, avec les municipalités, si oui ou non ils veulent faire ce pas de mutualisation donc l'état des lieux théorique, on peut imaginer toutes sortes d'études dans tous les sens et faire des centaines de pages mais l'essentiel sera la volonté des uns et des autres, et ça, on l'aura qu'une fois que ce cadre existe, on pourra faire les négociations.

MONSIEUR LE MAIRE - D'ailleurs pour être très franc puisque tu n'es pas au bureau, au bureau sur des propositions notamment de maires socialistes, on a rajouté, par exemple, tout ce qui était la commande de matériel, etc... en se disant que ça peut être utile. Ça n'a pas été, encore une fois, décidé mais on l'a précisé parce qu'il avait des idées en disant on ne sait pas si on le demandera ou pas mais c'est quelque chose qui peut être utile de mutualiser du matériel, alors que c'est vrai que cela n'avait pas été dans les premières propositions. Voilà, ça a été ajusté dans cette phase de concertation où très légitimement, à la fois parce qu'il y avait des communes qui disaient que ça pourrait être intéressant de mutualiser du matériel d'entretien, etc... entre les communes et puis il y avait aussi des communes rurales, qui ont dit : "nous, on croyait pouvoir mais finalement on n'a pas de personnel qu'on peut transférer, en revanche ça peut être utile de faire ça". Bon allez qui est contre, qui s'abstient ? Merci, c'est ce qui s'appelle grandir l'image des hommes politiques.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PERISSOL*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (dite loi RCT) et notamment son article 67 stipulant que les Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent élaborer un schéma de mutualisation des services,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM) et notamment son article 55 instituant un coefficient de mutualisation des services qui sera pris en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des communes et des EPCI,

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires réunie le 16 février 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2014 relative au projet de schéma de mutualisation,

Considérant que ce projet de schéma a pour but de planifier la mutualisation sur la durée du mandat,

Considérant que l'avis simple des communes membres de l'EPCI doit être recueilli,

Considérant que les collectivités doivent faire face à des baisses significatives des dotations de l'Etat et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

Considérant que l'impact sur la DGF pourra être limité par l'application d'un coefficient de mutualisation qui variera en fonction du niveau de mutualisation des services atteints,

Considérant qu'une optimisation du service public devient donc obligatoire afin d'améliorer l'efficacité et la réactivité du service public et de trouver des marges de manœuvre financières,

Considérant que Moulins Communauté propose la mise en place de services communs dans les domaines suivants :

« Ressources et administration » : Finances, contrôle de gestion, ressources humaines, affaires juridiques, marchés publics, informatique

« Services supports » : Aménagement et développement durable du territoire (urbanisme, habitat, système d'information géographique), Services techniques (Centre Technique : bâtiments, terrains, propreté, voirie, espaces verts, garage auto. Etudes et ingénierie), Service à la population (sports, social, culture, jeunesse, éducation en ce qui concerne les personnels supports assurant par exemple les fonctions suivantes : direction, accueil, administration, gestion des plannings, relations avec les usagers)

« Direction Générale »

Considérant que l'objectif retenu par Moulins Communauté est de mutualiser sur la durée du mandat 50 % de l'effectif mutualisable à raison de 10 % par an entre 2015 et 2019,

Considérant que cet objectif sera réajusté chaque année,

Considérant que deux catégories de communes pourront adhérer aux services communs :

- Les communes ayant des moyens en personnel « mutualisables » : celles-ci créeront les services communs avec Moulins Communauté par transfert de leurs agents et moyens correspondants. Elles n'auront plus à assurer la charge financière directe des services transférés mais verront leur attribution de compensation diminuée du coût complet correspondant
- Les communes n'ayant pas de moyens en personnel « mutualisable » mais qui souhaitent cependant adhérer aux services communs créés au sein de Moulins Communauté : pour ces

dernières, la participation financière sera déterminée en respectant le principe de solidarité communautaire et pourra également être imputée sur l'attribution de compensation.

Considérant que la mise en œuvre des services communs relèvera de conventions entre Moulins Communauté et chaque commune désirant adhérer aux services communs,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite donner un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation et transmettra le détail de son personnel mutualisable correspondant à l'ensemble des secteurs listés par Moulins Communauté ainsi que le cout direct et indirect et tout élément de nature à apporter toute précision utile au schéma de mutualisation,

Considérant que les collectivités doivent donner leur avis simple sur le projet de schéma de mutualisation transmis par Moulins Communauté étant entendu que le schéma définitif fera l'objet d'une délibération fin mars 2015 de l'EPCI,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 CONTRE (Mrs LAHAYE, DELASSALLE et MONNET, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation présenté par Moulins Communauté.

Dit que le schéma définitif sera voté par Moulins Communauté fin mars 2015 dans le respect de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dit que des conventions de mutualisation interviendront afin de préciser les services communs qui seront créés entre les villes membres et Moulins Communauté.

Délibération n°DCM201521

21. FERMETURE DE L'ECOLE PRIMAIRE "GASPARD ROUX" ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE "ACHILLE ROCHE"

MONSIEUR MOREAU - Cette délibération est prise suite à une demande faite par l'inspection, tout simplement parce qu'on sait que dans les écoles fermées, les personnels, dont les postes sont supprimés, bénéficient d'une bonification indiciaire donc on nous a demandé de nous positionner par rapport à ça. Evidemment pourquoi est-ce que ces écoles ferment ? C'est parce que les effectifs ne permettent plus de les maintenir et lorsqu'on regarde un petit peu l'historique de ces écoles, ce qui explique un petit peu la baisse puisque c'est ce qui nous intéresse évidemment pour chaque école. On constate sur l'école Achille Roche un phénomène d'aspiration par l'école Jean Moulin. Il est clair que ces 2 écoles sont extrêmement proches et que l'attractivité de la CHAM a, en partie, contribué à ce que les parents choisissent en grande partie l'école Jean Moulin, qui justement on l'a évoqué tout à l'heure avec le DOB, bénéficiera de travaux l'année prochaine comme les effectifs le justifient. Quant à l'école Gaspard Roux, là encore, on a une aspiration en partie de l'école François Truffaut. C'est un petit peu plus diffus parfois mais en tout cas, là encore, on a une aspiration d'autres écoles de secteur. Après il ne nous appartient pas, à nous, en tout cas de juger. Je vous rappelle qu'il n'y a jamais eu de carte scolaire sur Moulins, on n'a jamais eu l'intention d'en appliquer donc c'est ce libre choix des parents qui fait que les effectifs fluctuent d'une école à l'autre. Je propose évidemment de valider cette décision de fermeture de l'école primaire Gaspard Roux et de l'école élémentaire Achille Roche, et de transmettre ça donc au DASEN afin que les personnels puissent bénéficier de leurs indemnités en termes de point.

MONSIEUR MONNET - Moi, je ne me réjouis pas quand on ferme des écoles. Je ne dis pas que vous vous réjouissez, ce n'est pas une attaque mais je trouve que c'est toujours une perte quand on ferme des écoles et quand on ne donne pas les moyens à des écoles de fonctionner surtout sur des écoles de quartiers. Il faut que je parle plus près du micro, je disais que ça ne me réjouit absolument pas que l'on ferme des écoles surtout des écoles de quartier, qui structurent la vie de quartier dans la ville. Je trouve dramatique qu'il n'y ait pas plus de moyens donnés à l'Education Nationale pour assurer un vrai service public de l'éducation, c'est largement insuffisant et ce n'est pas que ce gouvernement, je vous rassure. La deuxième chose, c'est que le phénomène d'aspiration est aussi dû au fait qu'on a des effets de seuil. Gaspard Roux, qu'est-ce qui s'est passé ? Je partage qu'il y a un effet d'aspiration mais qu'est-ce qui se passe quand les parents voient les effectifs diminuer régulièrement et qu'on leur dit que dès qu'on dépasse ce seuil, on ferme ? Les parents, ils anticipent la fermeture et donc ça renforce encore ce phénomène d'aspiration, c'est terrible ça. On ne peut pas reprocher aux parents de se dire qu'il est préférable d'inscrire plus tôt leur enfant dans une autre école parce que de toute façon à terme il sera susceptible de partir. C'est un vrai problème parce que du coup on déstructure la ville à travers ces fermetures d'écoles il faut le savoir et, moi, je ne me réjouis pas des grands centres éducatifs que l'on est en train de créer. On essaye de pousser les collectivités parce qu'elles n'ont plus les moyens et on ne leur donne plus les moyens de créer de bons centres éducatifs. Je reste convaincu que l'éducation, c'est une question de proximité et une affaire de proximité. Il faut davantage de moyens pour l'éducation nationale que ce qu'on a actuellement, donner les moyens aux collectivités de pouvoir mettre en place des actions périscolaires, extra scolaires, etc... et surtout donner des moyens à l'école pour qu'on allège aussi le nombre d'enfants dans les classes et qu'on propose une vraie personnalisation de l'acte éducatif. C'est pour cela que vraiment je ne me réjouis pas, je comprends le contexte de la délibération mais c'est toujours, je

pèse mes mots, un drame quand on ferme des écoles pour ces raisons là en plus.

MONSIEUR MOREAU - C'est un diagnostic qu'on partage et qu'on a déjà évoqué ici, on le sait bien qu'il y a effectivement ces effets de seuil et on sait bien que les gens anticipent, c'est clair mais malheureusement on fait avec ce constat, tous ensembles.

MONSIEUR LE MAIRE - Qui est contre, qui s'abstient, cinq abstentions, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, sur proposition de *Monsieur MOREAU*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 16 février 2015,

Considérant que sur l'ensemble des écoles moulinoises, les effectifs scolaires ont diminué de 31% en 20 ans, et que cette tendance est d'autant plus forte sur l'école primaire « Gaspard Roux » et l'école élémentaire « Achille Roche »,

Considérant que sur l'école primaire « Gaspard Roux », le nombre d'élèves a diminué de 56% et le nombre de classes de 50% sur l'école en 20 ans,

Considérant que sur l'école élémentaire « Achille Roche », le nombre d'élèves a diminué de 72% et le nombre de classes de 71% sur l'école en 20 ans,

Considérant que sur l'année scolaire 2014-2015, ces deux écoles ne comptent que deux classes chacune et que les locaux ne sont plus optimisés,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, DELASSALLE et MONNET, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide la fermeture de l'école primaire « Gaspard Roux » et de l'école élémentaire « Achille Roche » à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

Délibération n°DCM201522

22. FUSION DES ECOLES ELEMENTAIRES "LES CHAMPINS" ET LES "RIVES D'ALLIER" SUR LE SITE DES RIVES D'ALLIER ET MODIFICATION DU NOM DE L'ECOLE ELEMENTAIRE FUSIONNEE

MONSIEUR MOREAU - Alors justement ces histoires d'effets de seuil sont une vraie préoccupation. En ce qui concerne l'école Les Champins, c'est une école, qui a régulièrement perdu des effectifs, et pendant longtemps la raison a été très simple, c'est que malgré tout il y avait plus de parents d'élèves qui préféreraient les rythmes aménagés que les rythmes traditionnels. Il y avait une population, qui se maintenait dans le cadre de la semaine, à l'époque, qu'on appelait encore traditionnelle, qui était la semaine de 4 jours en élémentaire, mais on le constatait. Effectivement, on le voyait bien puisque, nous, lorsqu'on inscrit une famille, on lui demande de nous donner son motif, même s'il n'y a pas de carte scolaire. Encore une fois, il est intéressant pour nous de savoir pourquoi les familles préfèrent telle ou telle école, voire même ne scolarisent pas leurs enfants dans le quartier où elles habitent. On avait donc constaté depuis longtemps ce phénomène d'érosion. L'année dernière, l'école Les Champins est passée à 92 élèves et là, la menace était très forte justement d'une fermeture supplémentaire de postes puisqu'on sait que même en ZEP, la norme c'est 25 maintenant. Tout ceci a justifié une réflexion globale, qui avait été anticipée largement dans le cadre des concertations notamment avec les enseignants et les parents d'élèves. Je le redisais lors du dernier conseil qu'étant donné qu'il y a eu une fermeture de dernière minute à l'école Les Clématites, qui n'avait pas été anticipée et bien, on a réuni les parents d'élèves pour leur expliquer quel pouvait être le projet, etc... je l'ai déjà évoqué donc je ne reviens pas là-dessus. Aujourd'hui, on est sur ce projet global des écoles du Sud. Alors quelle est la problématique au sud ? En fait, on a des écoles, qui ont été construites dans les années 60 pour Les Champins et 70 pour Champmilan, et qui ont fait l'objet de lourds travaux de maintien, j'ai montré les chiffres en commission. Malgré tout, ces écoles aujourd'hui sont sans doute démesurées par rapport à la population scolaire d'une part, ensuite elles ont encore vieilli et puis enfin, la pédagogie a changé. Au moment où elles ont été conçues, il est vrai que les enfants passaient leurs journées face au maître, aujourd'hui il y a beaucoup de décrochage, beaucoup d'activités et de sorties, beaucoup d'utilisation de salles informatiques et de moyens audiovisuels divers et variés, ce qui fait qu'il faut que l'offre scolaire soit complètement repensée. L'idée, c'est vraiment de proposer une structure qui met les quartiers sud à niveau. On va être clair, on a une grande ambition sur ce projet puisque on a un projet qui est de l'ordre de 2 millions d'euros de travaux finalement quand il sera achevé donc il est clair que c'est quelque chose qui se veut vraiment ambitieux. Parmi nos objectifs aussi, il faut que chaque quartier conserve une école, ça c'est important. Ça a toujours été notre priorité, je vous rappelle qu'on a voulu maintenir La Comète par exemple. En effet, il nous paraissait très important que cette maternelle reste à défaut de pouvoir maintenir l'école Alain Fournier. Là, c'est pareil donc chaque quartier aura son école. La proposition, lorsque les travaux

seront terminés, ce sera une école centrale qui sera sur le site de Champmilan et qui concernera les élèves d'écoles élémentaires, et puis les 2 maternelles aux 2 extrémités du quartier, sachant que quand on parle d'extrémités du quartier, on fait ça en 5 minutes quand même donc les extrémités ne sont pas très loin. Au bout du projet, il y aura ainsi une école maternelle aux Clématites, une école maternelle à Nomazy, une école maternelle aux Champins et une école élémentaire à rive d'Allier. Evidemment, il faut enclencher la première phase. La première phase est de libérer les locaux de l'école élémentaire actuelle des Champins afin que les élèves aillent tout de suite à rive d'Allier, ainsi ces locaux sont libérés et on va donc pouvoir travailler dans cette école parce qu'elle est vide pour la transformer en école maternelle. Ensuite, lorsque cette école maternelle sera terminée, c'est-à-dire à la rentrée 2016, le bâtiment des Mimosas, à son tour va être vidé et les élèves intégreront donc l'école des Clématites et la nouvelle école des Champins. Dans ces bâtiments vides, là encore, on va travailler pour adapter ces locaux. On va les rénover, justement pour bénéficier des pratiques pédagogiques nouvelles et on transférera petit à petit les élèves dans ces locaux rénovés. Finalement, c'est un projet qui débute dès ce mois de juin et qui va s'étaler jusqu'à la fin du mandat.

MONSIEUR LAHAYE - Moi, je voterais pour ce projet, ça me paraît effectivement être un projet global et bien pensé. C'est une chose qui est importante puisqu'on sait que les Champins ont été fortement impactés parce que le PRU a plus touché le secteur des Champins que les autres secteurs en termes de nombre. Il est vrai que comme il n'y avait rien de pensé, on arrivait à un déséquilibre en nombre de salles. Ensuite à Arc-en-Ciel, où il y a une excellente équipe pédagogique, il est vrai que les locaux ne sont pas très bien, c'est le moins qu'on puisse dire donc je pense que l'urgence est effectivement de préparer une école maternelle parce qu'on se rend compte que l'évasion finalement des équipes pédagogiques est très bonne sur le Sud et les gens restent quand ils mettent leurs enfants, l'évasion se fait au niveau maternelle principalement et donc là on fait une offre qui est plus attractive et qui permettra sans doute un meilleur brassage social, c'est une très bonne chose.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci Jacques pour ta position, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci pour ce vote unanime. Bon vent à ce projet dont on reparlera puisqu'il va nous occuper sur plusieurs années.

Mes chers amis, bon appétit, on se retrouve pour prendre des forces ensemble, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, sur proposition de *Monsieur MOREAU*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu les conseils d'école « Les Champins » et « Les Rives d'Allier » réunis le 2 février 2015,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 16 février 2015,

Considérant le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du secteur sud et les modifications apportées par le réaménagement des espaces publics, des bâtiments, que la suite logique de cette opération de réaménagement concerne, au niveau des services, les écoles pour trouver une meilleure adaptation,

Considérant que cette fusion s'inscrit au sein d'un dispositif complet de restructuration des écoles du quartier sud,

Considérant que la Municipalité veut profiter du réaménagement du quartier pour que les enfants et les enseignants travaillent dans des locaux plus fonctionnels et mieux adaptés aux pratiques pédagogiques actuelles,

Considérant que le nombre d'élèves a diminué de 38% et le nombre de classes de 51% sur le secteur Sud de la Ville en 20 ans,

Considérant que malgré les nombreux travaux d'entretien, les bâtiments scolaires vieillissent,

Considérant que le projet prévoit l'aménagement d'une école maternelle sur le site des Champins, d'une école élémentaire sur le site des Rives d'Allier et des Mimosas, et la réouverture de l'école maternelle des Clématites,

Considérant le départ à la retraite du directeur de l'école élémentaire « Les Champins » en juin 2015,

Considérant que ladite fusion a déjà fait l'objet de plusieurs réunions de concertation, qui se poursuivront tout au long du projet,

Considérant la volonté de la Ville et des conseils d'école des établissements concernés de changer le nom de l'école fusionnée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la fusion des écoles élémentaires « Les Champins » et les « Rives d'Allier » en une école élémentaire unique à la rentrée de septembre 2015 sur le site des Rives d'Allier.

Décide que l'ancienne école « Les Rives d'Allier » sera débaptisée et que son nouveau nom fera l'objet de propositions pendant la concertation.

La séance est levée à 22H15.